



African Trade Insurance Agency
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

The background of the entire page is a photograph of a large, multi-arched bridge at dusk or night. The bridge is illuminated from below, and its reflection is visible in the water below. The sky is a deep blue, and several streetlights are visible along the bridge's length.

2020 RAPPORT ANNUEL

Robuste. Fiable. Transformationnel





Vision

Transformer l'Afrique en destination de choix pour le commerce et l'investissement.

Mission

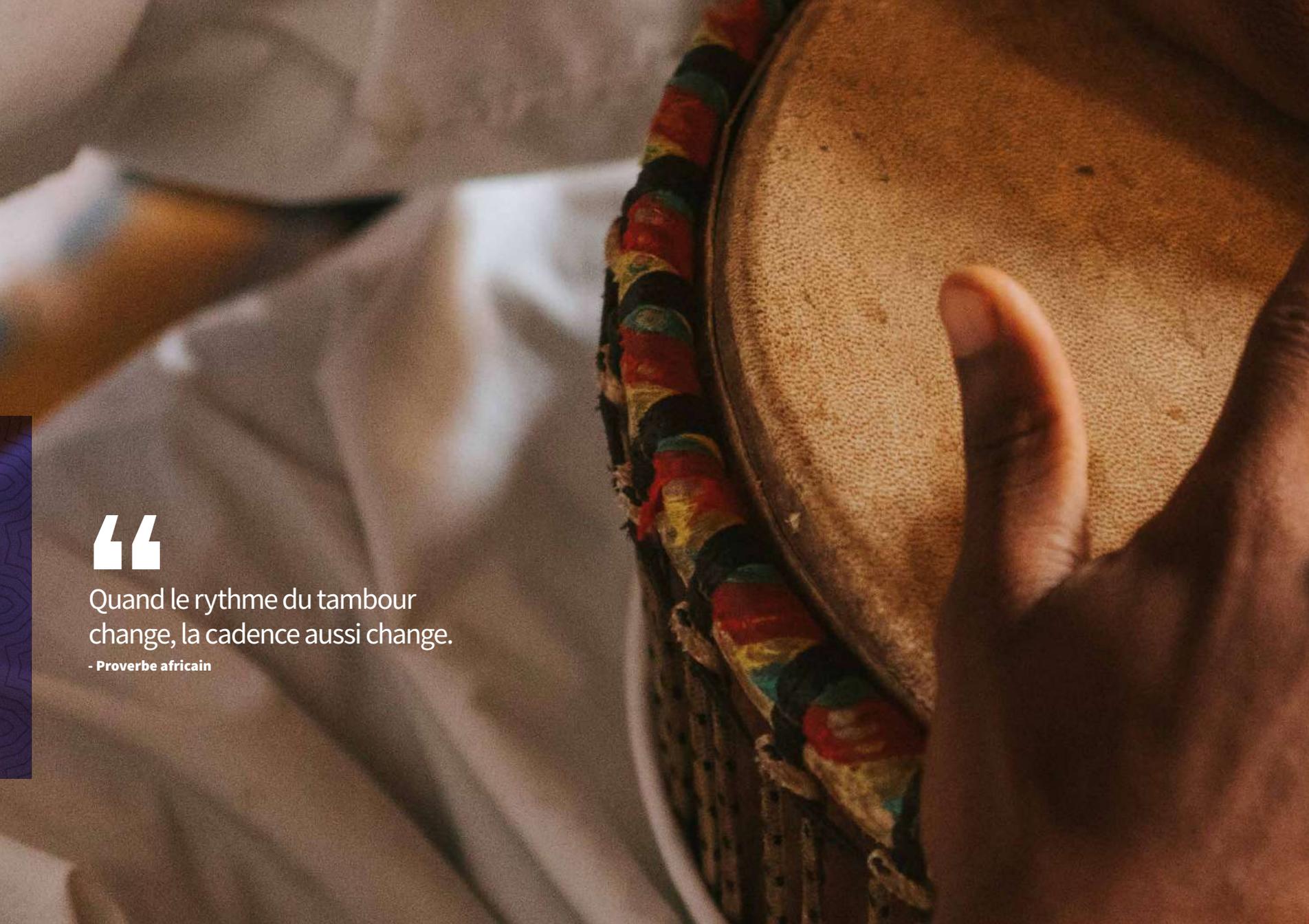
Transformer le risque africain en opportunité – tout en repensant le risque– par la prestation des produits d'assurance et financiers innovants, en partenariat avec les secteurs privé et public.

Valeurs

Nos activités sont axées sur le client et se caractérisent par l'innovation, l'intégrité, la créativité, un objectif commun et la réussite dès la première fois.

Mandat

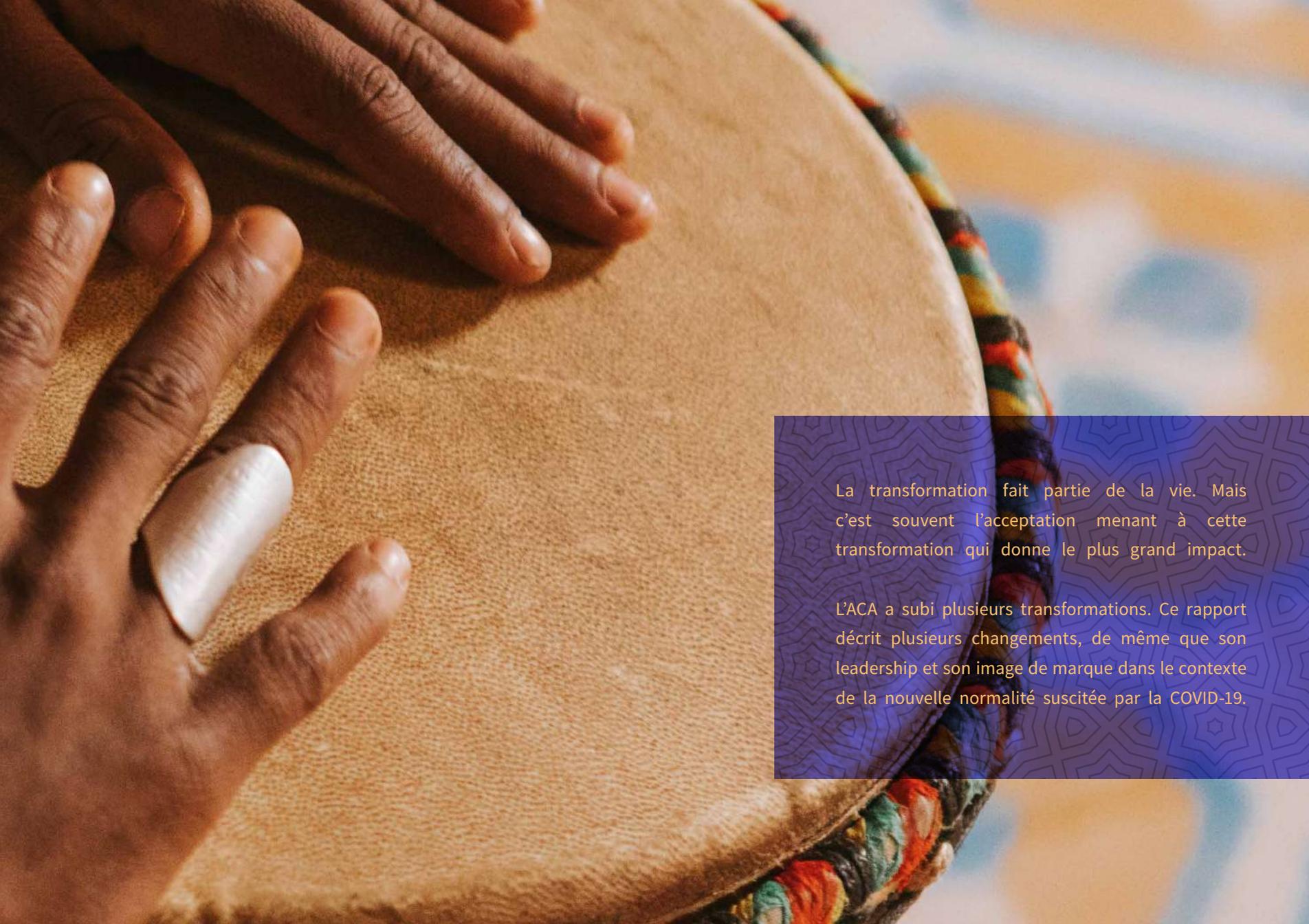
Faciliter, encourager et développer la prestation ou le soutien en assurance, y compris la coassurance, la réassurance, les garanties ainsi que d'autres services financiers, dans le but de promouvoir le commerce, l'investissement et d'autres activités productives, en sus de ceux que peut offrir le secteur privé ou en concertation avec le secteur privé – ce qui occasionnera le développement du continent africain.



“

Quand le rythme du tambour
change, la cadence aussi change.

- Proverbe africain



La transformation fait partie de la vie. Mais c'est souvent l'acceptation menant à cette transformation qui donne le plus grand impact.

L'ACA a subi plusieurs transformations. Ce rapport décrit plusieurs changements, de même que son leadership et son image de marque dans le contexte de la nouvelle normalité suscitée par la COVID-19.



SOMMAIRE

01 2020 APERÇU

- 10 Chiffres Clés
- 11 Faits Marquants
- 12 Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle
- 14 Message du Président du Conseil d'Administration
- 16 Message du Directeur Général

02 RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉS

- 20 Rapport de Gestion
- 30 Stratégie et Perspectives
- 31 Partenariats et Activités
- 33 Projets Appuyés en 2020

03 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

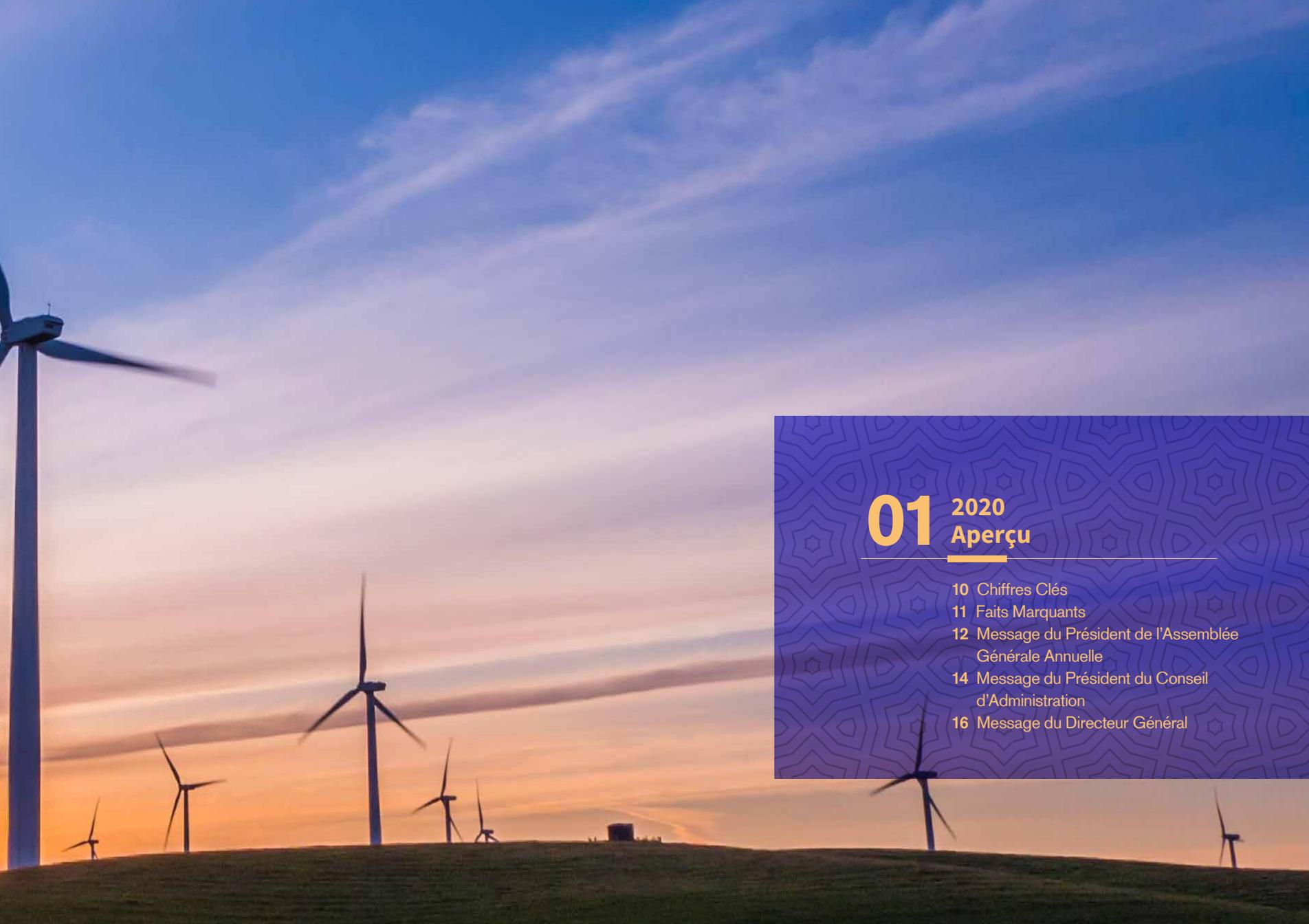
- 46 Gouvernance de la Société
- 48 Conseil d'Administration
- 50 Membres et Actionnaires Actuels
- 52 Produits de l'ACA

04 ÉTATS FINANCIERS

- 58 Rapport du Conseil d'Administration
- 60 Rapport des Commissaires aux Comptes Indépendants
- 63 États Financiers Annuels
- 67 Annexes aux États Financiers
- 106 Abréviations & Crédits







01 2020 Aperçu

- 10 Chiffres Clés
- 11 Faits Marquants
- 12 Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle
- 14 Message du Président du Conseil d'Administration
- 16 Message du Directeur Général

CHIFFRES CLÉS

Notations de crédit

A/Stable
S&P

A3/Stable
Moody's

411 millions d'USD (+18%)

Capitaux propres

66 milliards d'USD (+6%)

Volume d'investissements et de commerce soutenus depuis notre création

6,3 milliards d'USD (-3%)

Expositions Brutes

125,6 millions d'USD (+12%)

Primes Brutes Émises

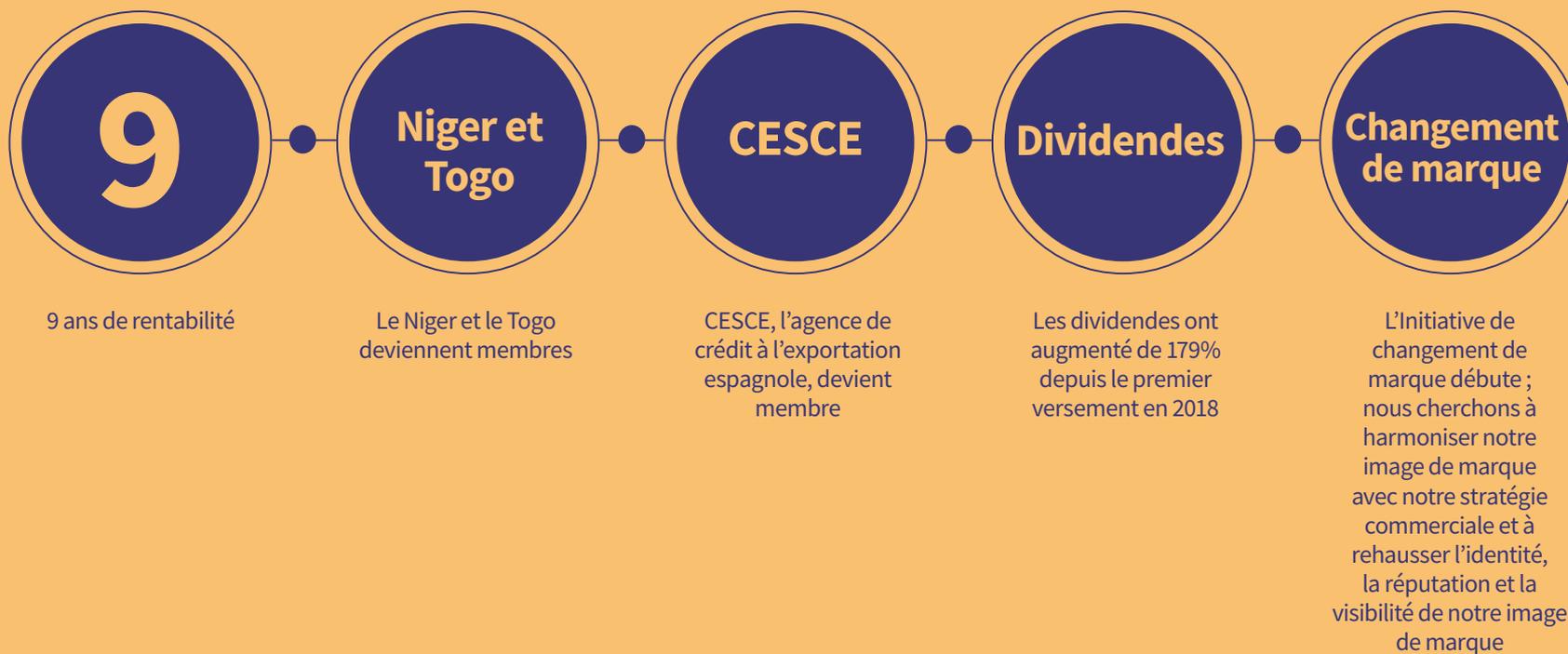
12,6% (+22%)

Retour sur capital

39,4 millions d'USD (+43%)

Bénéfice Net

FAITS MARQUANTS DE L'ACA





Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle

L'Honorable Monsieur Matia Kasaija (MP)
Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Économique
République d'Ouganda

En tant qu'institution panafricaine, la grande préoccupation de l'ACA durant l'exercice 2020 a été d'aborder l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur les communautés, entreprises et gouvernements du continent africain, et le risque que les avancées socioéconomiques de la dernière décennie soient annulées. En termes de pertes en vies humaines, l'Afrique a enregistré un niveau faible de mortalités et d'infections, mais les répercussions de la pandémie sur l'activité économique ont été très graves et devraient se poursuivre en 2021.

Bien que l'ensemble des répercussions de la pandémie de la COVID-19 ne se manifesteront qu'à moyen et à long terme, on semble constater que la croissance de l'Afrique se soit repliée de 3,3% en 2020, et que la pandémie ait entraîné la première récession depuis 25 ans. Les flux d'IDE vers l'Afrique devraient réduire, ce qui intensifiera les niveaux faibles actuels d'investissements étrangers. La relance économique devrait commencer vers la fin de 2021 et à un taux marginal de 2,1%, ce taux étant inférieur à celui de 2,4% affiché en 2019.

À l'ACA, nous partageons un optimisme prudent pour une relance de la croissance à moyen terme, bien que les effets sur les secteurs tels que le tourisme, le transport aérien et les services pourraient se maintenir et freiner la croissance. De manière générale, l'Afrique a fait preuve d'une grande résilience lors des crises antérieures, y compris la crise financière mondiale de 2008 et l'effondrement des coûts des produits de base entre 2014 et 2016. Je crois dès lors que le continent a ce qu'il

faut pour surmonter la pandémie actuelle et ses effets dévastateurs. Dans la période de relance post-COVID-19, nous pouvons tirer parti de plusieurs leçons apprises dont :

Résoudre les vulnérabilités structurelles et la dépendance sur les produits de base

Au moment de la création de l'ACA en 2001, l'un de nos objectifs clés étaient de faciliter la diversification des économies des pays membres, comme en témoigne la tendance à la baisse de la part des produits de base par rapport au PIB et aux exportations. 20 ans plus tard, cette position s'est quelque peu améliorée, les exportations de biens et de services de l'Afrique subsaharienne représentant 25,4% du PIB en 2019 comparativement à 26% en 2000. L'expérience a démontré que plus les pays sont diversifiés plus ils sont aptes à éviter les effets dévastateurs des chocs de marchés, tels que ceux associés à la COVID-19.

Regardant de près le portefeuille de l'ACA, l'assurance-crédit commerciale est plus répandue dans les pays membres dont les économies sont plus diversifiées et alimentées par une demande intérieure et régionale. Nous devons donc continuer d'aborder les vulnérabilités structurelles qui entravent la diversification de l'activité économique, et favoriser les secteurs tels que la fabrication et l'agro-transformation, qui ajoutent de la valeur aux exportations et sont moins sensibles aux facteurs externes.

Éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement intra-africains

Une grande partie du commerce africain est liée aux relations historiques du continent. Et comparativement à d'autres régions, les exportations intra-africaines continuent d'être faibles. Selon la Banque Mondiale, les exportations de matières premières représentaient 53% des exportations totales africaines, alors que les exportations de marchandises finies n'étaient que seulement de 16%. Les exportations intra-africaines s'élevaient seulement à 19,7% du total des exportations, alors que la part des importations intra-africaines ne représentait que 12,6%.

Les pays qui se remettront plus lentement des ravages de la COVID-19, seront vraisemblablement ceux qui dépendent des chaînes d'approvisionnement mondiales, surtout des producteurs de produits de base. Il sera donc impératif d'éliminer les obstacles au commerce intra-africain. L'ACA s'est résolue à soutenir les efforts régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), qui visent à faciliter le commerce régional et l'IDE. Les gouvernements se sont engagés à abolir les barrières non tarifaires, simplifier les politiques de commerce extérieur et redresser certaines procédures douanières bureaucratiques. L'ACA sera un partenaire critique au soutien de l'AfCFTA, qui devrait contribuer à régler certains de ces obstacles.

L'ACA continuera de proposer des solutions d'assurance, dont l'assurance contre les risques politiques (investissements) et l'assurance-crédit,

pour couvrir les risques que les gouvernements et le secteur ont du mal à couvrir.

Financement du commerce et des investissements

Le financement d'investissements et d'opérations commerciales sera vraisemblablement difficile, car les banques et prêteurs renforceront la diligence raisonnable par suite d'une hausse de prêts non productifs occasionnée par la pandémie. Bien que les gouvernements et organismes de réglementation des pays africains aient mis en place des politiques pour alléger le fardeau des banques et prêteurs aux prises avec des risques de remboursement occasionnés par une baisse de bénéfices et une détérioration des conditions du marché, ces mesures ne sont qu'à court terme. Dans certains pays membres de l'ACA, les revenus des banques sont à la baisse.

L'ACA travaille avec des prêteurs commerciaux et multilatéraux pour les aider à structurer et à éliminer les risques sous-jacents, quite à permettre aux entreprises d'obtenir du financement et de poursuivre leurs activités. Elle le fait judicieusement tout en protégeant sa position financière et sa notation de crédit, ces deux facteurs ont été essentiels pour l'impact du développement de la société sur le continent.

Il urge donc de travailler en symbiose ici en Afrique et partout ailleurs dans le monde, afin de surmonter ces défis. L'ACA est prête à s'associer avec toutes les parties prenantes pour fournir des solutions de commerce et d'investissement qui renforceront la résilience du continent.



Message du Président du Conseil d'Administration

Dr. Yohannes Ayalew Birru

Impact de la COVID-19 sur l'ACA

L'ACA a bien géré la crise de la COVID-19 et a évité les plus importantes répercussions de la pandémie sur son bilan. Alors que l'économie mondiale et le monde des affaires amorcent une relance progressive, je peux affirmer avec assurance que notre rentabilité et notre capital demeurent intacts. Nonobstant la baisse de 3% de notre exposition brute, les mesures de rentabilité sont à la hausse et la croissance annuelle est très satisfaisante.

En cette fin d'exercice 2020, nous n'affichons que de faibles écarts entre nos indicateurs financiers et les objectifs annuels que nous avons fixés avant l'écllosion de la pandémie. Je tiens cependant à souligner que c'est la toute première fois de notre histoire que nos primes brutes émises, nos primes nettes acquises, nos revenus de placements et le retour sur notre capital sont inférieurs aux objectifs, ce qui signifie que l'ACA n'a pas échappé aux soubresauts de la pandémie.

Au tout début et comme la plupart des porteurs de risques, l'ACA a été aux prises avec des risques considérables de détérioration, puisque les contreparties commerciales et souveraines éprouvaient des difficultés à respecter leurs engagements envers les assurés. Mais le Conseil d'Administration a réagi fermement et rapidement durant la crise. La direction a effectué un test de stress interne afin de déterminer la mesure dans laquelle notre portefeuille

était vulnérable à la pandémie et faire en sorte que l'ACA puisse mieux gérer les risques éventuels. Nous tenons à rassurer nos actionnaires de ce que notre portefeuille est en bonne posture.

En 2020, l'ACA n'a subi aucune pertes anticipées même dans les meilleurs scénarios. La compression du marché de la réassurance n'a pas non plus empêché l'ACA de mobiliser de la capacité et d'obtenir de la réassurance pour ses besoins. Pour ce qui relève des créances difficiles, nous avons constaté une volonté de la part des assurés et des contreparties de restructurer leurs obligations afin de maintenir les relations d'affaires.

Contrôles de risques internes

En tant que Conseil d'Administration, nous reconnaissons que notre rôle de surveillance sur les risques et les contrôles internes, ainsi que la gestion financière est beaucoup plus important à l'heure actuelle. L'ACA est certes consciente que les répercussions de la COVID-19 continuent de déferler et que leur impact total ne sera connu qu'à long terme. Par mesure de prévention et pour nous permettre d'instaurer des mesures d'atténuation au cas où nos activités et résultats financiers seraient menacés, l'ACA met à jour son test de stress tous les trimestres.

Nous surveillons tout particulièrement nos expositions avec les entités souveraines, en raison du risque élevé de surendettement de plusieurs de nos pays membres. Certains pays membres éprouvent

des pressions financières et des difficultés relatives au remboursement de la dette, ce qui pourrait aggraver les risques de défaut et déclencher des sinistres. Bien que notre engagement comme institution multilatérale africaine soit de continuer de soutenir les États membres et de les aider à endiguer la pandémie, nous faisons néanmoins preuve de prudence lorsque nous évaluons les transactions existantes et nouvelles afin de protéger les intérêts des actionnaires.

Expansion de l'Actionnariat

Je salue le travail et l'engagement du Conseil d'Administration et des dirigeants de l'ACA, qui ont contribué au succès de l'ACA durant cette année de pandémie. Le Conseil d'Administration est également redevable à ses actionnaires qui ont aidé l'ACA à maintenir le cap. Je tiens à souligner tout particulièrement la BAD, la KfW et la BEI de leur engagement quant au financement accordé dans le cadre de l'élargissement de notre actionnariat.

Je suis ravi d'annoncer que l'adhésion de l'Angola, du Burkina Faso, du Cameroun, du Tchad et du Sénégal est en voie de finalisation, et qu'un financement additionnel a été reçu pour le renforcement du capital des membres actuels. L'ACA est en bonne voie pour devenir une institution réellement panafricaine, le Niger et le Togo ayant finalisé les modalités nécessaires en 2020. Un actionnariat plus important présente d'autres avantages : une hausse des capitaux propres et des revenus de placement de l'ACA de même que la possibilité d'améliorer les

notations de crédit A/Stable de Moody's et Standard & Poor's.

Recrutement d'un DG

Enfin, je suis très heureux de souligner que le Conseil d'Administration a recruté un nouveau Directeur Général pour l'ACA en 2020, du nom de Manuel Moses. Nous souhaitons donc la bienvenue à Manuel! Nous sommes confiants qu'il saura mener l'organisation de main de maître. Manuel, précédemment en poste à la Société Financière Internationale (IFI) de la Banque Mondiale, est nanti de solides connaissances dans la gestion d'équipes multidisciplinaires d'organisations régionales et multilatérales. Les rapports étroits qu'il entretient avec les gouvernements contribueront à maintenir le statut de créancier privilégié de l'ACA auprès de ses pays membres.

Toutes mes gratitude vont à l'endroit du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de l'ACA pour l'amorce d'une autre année très réussie.



Message du Directeur Général

Manuel Moses

C'est avec humilité et enthousiasme que je prends les rennes de l'ACA alors que le monde est aux prises avec la pandémie de la COVID-19. Pour avoir été impliqué dans la création de l'ACA, je mesure la portée du chemin parcouru pour en arriver là aujourd'hui. À ce moment-là, je n'aurais jamais pu imaginer que la Société aurait aujourd'hui plus de 6,3 milliards d'USD d'expositions brutes émises sous gestion. En ce 20ème anniversaire, je tiens à remercier le Conseil d'Administration, la direction, le personnel, nos actionnaires, nos partenaires de réassurance, nos clients et toutes les autres parties prenantes de leur soutien indéfectible. Veuillez recevoir mes reconnaissances, car nous ne saurions être ce que nous sommes aujourd'hui sans vous. Nous continuerons d'améliorer notre proposition de valeur et de vous servir encore mieux pendant les nombreuses années à venir.

Je voudrais tout particulièrement remercier mes prédécesseurs immédiats, M. John Lentaïne et Mme Toavina Ramamonjiarisoa qui ont tous les deux assumé le rôle de DG par intérim et ont facilité ma transition à ce poste. Malgré l'impact économique dévastateur de la COVID-19, nous avons performé beaucoup mieux que nous ne l'avions imaginé. L'ACA a de nouveau enregistré une performance record :

- Exposition brute record de 6,3 milliards d'USD, soit une faible diminution de 3% par rapport à 2019.
- Primes brutes émises record de 125,6 millions d'USD, soit une hausse de 12% par rapport à 2019.
- Un bénéfice net record de 39,4 millions d'USD, soit une hausse de 43% par rapport à 2019.
- Un retour sur capital (ROC) de 12,6% malgré la hausse de 18% des capitaux propres.

- 3 nouveaux actionnaires (Niger, Togo et CESCE)
- Maintien de nos notations de crédit A/stable de Standard & Poor's et A3 de Moody's.

Riposte à la COVID-19

À la fin de 2020, les mortalités en Afrique représentaient 3,4% de tous les cas mondiaux, (selon les données de la CDC pour l'Afrique). Une grande proportion des économies a subi des effets dévastateurs, des entreprises ayant fermé leurs portes dans tous les secteurs, surtout les PME. Les pertes d'emplois sont innombrables. Les gouvernements ont été forcés de confiner leurs économies, ce qui a suscité des pertes massives de revenus alors que les niveaux d'endettement national étaient déjà élevés et, par endroit, en détresse.

Les gouvernements ont réagi en offrant d'abord des programmes de relance pour sauver des vies et ensuite les moyens de subsistance. Vivement que tout rentre sous peu dans l'ordre lorsque les vaccins seront disponibles pour endiguer la pandémie. Toutefois, les soutiens des gouvernements n'étaient pas à la hauteur des besoins, ceux-ci représentant tout au plus 5% du PIB comparativement aux pourcentages plus élevés dans les pays développés. Un appel à l'action a été lancé pour que toutes les parties prenantes aident les gouvernements à composer avec les retombées économiques. À l'ACA, nous avons :

- Invoqué nos plans de poursuite des activités afin de minimiser les perturbations de service pour nos clients et protéger notre personnel.
- Aidé les gouvernements à reprofiler leur dette et à créer de l'espace pour les plus grands programmes de relance. Les gouvernements doivent maintenir le statut de créancier privilégié de l'ACA afin de pouvoir attirer les ressources les plus névralgiques.

- Élargi notre actionnariat grâce à nos partenaires de la BAD, de la BEI et de la KfW, afin de renforcer notre capital.
- Élargi nos facilités commerciales alors que les banques correspondantes réduisaient leurs plafonds, afin de soutenir le commerce de biens et de services critiques tels que les vaccins et les équipements de protection individuelle (EPI)
- Recentré nos programmes d'infrastructure renouvelable pour aider nos pays membres à reconstruire en mieux.

La pandémie est un signal d'alerte pour l'Afrique. Nous devons à tout prix améliorer nos infrastructures sociales et numériques. Nous devons notamment construire un plus grand nombre d'hôpitaux, améliorer l'accès à l'internet à haut débit à des coûts abordables. Nous aurions pu sauver de nombreuses vies si nous disposions de meilleurs hôpitaux et si nos enfants avaient pu continuer d'apprendre durant les confinements. L'Afrique doit combler ces écarts d'infrastructure numérique et de santé en plus des écarts traditionnels dans les infrastructures d'énergie, de transport, des chaînes de froid et de la fabrication. Pour réaliser les objectifs de l'AfCFTA, l'Afrique doit ajouter de la valeur à ses offres et à ses échanges, ici même sur le continent. Grâce au soutien indéfectible de ses partenaires de réassurance, l'ACA jouera son rôle névralgique dans la mobilisation de capitaux propres afin de combler ces écarts. À l'ACA, nous renforcerons notre gestion et nos effectifs, et nous repenserons nos processus afin de nous adapter à la nouvelle norme du travail à distance tout en desservant nos clients.

L'ACA est consciente de la réponse des pays développés visant à aider les pays les moins développés aux

fins de composer avec les pressions financières et la dette durant la crise de la COVID. En fait, l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 vise à fournir aux 73 pays en développement, dont 38 sont des pays africains, des mesures d'allègement leur permettant d'attribuer des fonds budgétaires à l'endiguement de la pandémie et de relever les difficultés associées à la balance de paiement. L'ACA accompagne ces initiatives en appuyant les activités de restructuration de la dette qui permettent aux pays membres d'allonger les échéances et de réduire les taux d'intérêt. Nous travaillons avec des prêteurs commerciaux et multilatéraux tels que la Banque Mondiale, la BAD et l'AFC pour mobiliser du financement qui aidera les pays à se rétablir des répercussions à long terme de la pandémie.

Changement de marque de l'ACA

Au demeurant, je suis fier de prendre le relais à un moment où nous nous appretions à adopter une nouvelle image de marque. Ce changement de marque représente un investissement à long terme visant à harmoniser l'image de marque avec notre stratégie d'affaires, développer une position concurrentielle sur le marché et articuler de manière créative notre offre de bâtir un parcours de marché réussi au fil du temps alors que nous facilitons des relations d'affaires. La nouvelle marque redéfinit l'approche au risque en Afrique et aux perceptions courantes du continent par l'entremise de nos solutions spécialisées pour le commerce et l'investissement, ce qui dynamisera le financement que recherchent nos parties prenantes, ainsi que le développement et la croissance du continent. Je sais que nous pouvons compter sur vous pour assurer la réussite de notre nouvelle marque, à l'aube d'une nouvelle décennie d'affaires.





02 RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉS

- 20 Rapport de Gestion
- 30 Stratégie et Perspectives
- 31 Partenariats et Activités
- 33 Projets Appuyés en 2020

RAPPORT DE GESTION

Direction Actuelle



Manuel Moses
Directeur Général

L'ACA continue de performer en dépit de la crise économique mondiale. Nous sommes redevables de cette **robustesse** à l'engagement des employés qui travaillent à distance et à notre infrastructure de TIC solide qui ont évité l'interruption de nos activités.



Deepak Dave
Directeur des Risques

L'ACA est une des institutions financières de l'Afrique les mieux notées pour sa solidité financière et le crédit de ses contreparties, ce qui fait de nous un partenaire **fiable** pour le développement de l'Afrique. Nous assurons, investissons et exploitons nos activités de manière durable afin de créer des solutions pérennes pour nos partenaires.



Benjamin Mugisha
Directeur de la Souscription

L'ACA joue un rôle décisif dans la facilitation du commerce et de l'investissement en Afrique, en ce faisant, elle adopte un rôle névralgique dans la **transformation** économique de l'Afrique, ce qui rendra le continent plus résilient durant la post-COVID.



Elizabeth Mutafungwa
Directrice Juridique et Secrétaire Générale Par Intérim

Nous nous efforçons de maintenir des relations solides et transparentes avec nos partenaires, et sommes engagés à maintenir et renforcer un cadre solide de gouvernance d'entreprise et d'éthique commerciale.

Ancienne Direction



John Lentaigne
**Directeur de la souscription et
Directeur Général par intérim**
(mai 2019 à juillet 2020)



Toavina Ramamonjjarisoa
**Directrice financière et
Directrice Générale par intérim**
(août à novembre 2020)

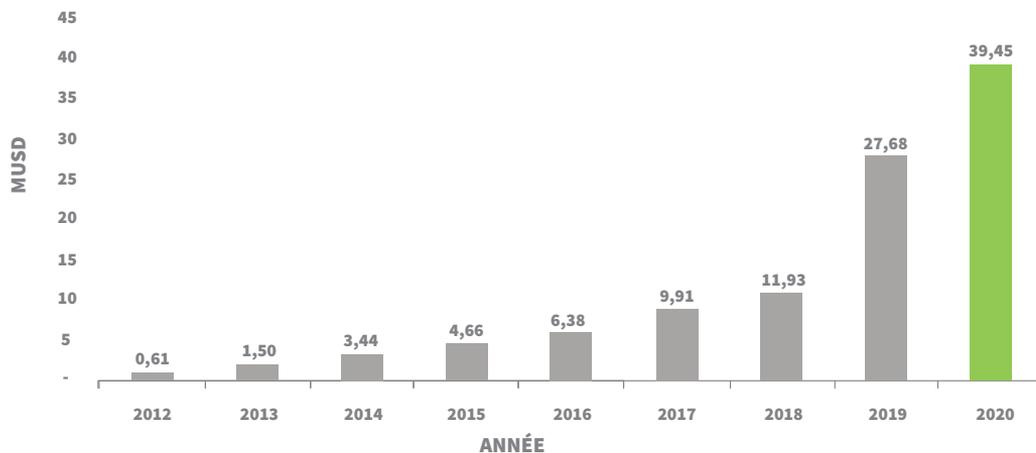


Cyprien Sakubu
Directeur juridique et Secrétaire Général
(A pris sa retraite en juillet 2020)

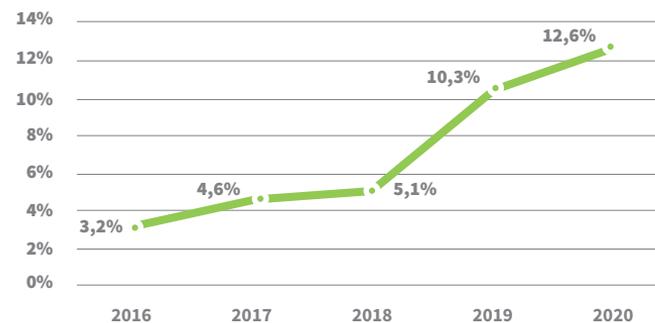
RAPPORT DE GESTION

Faits Marquants

Résultat Net



RDC (Retour sur capital)



- Neuf années consécutives de croissance du bénéfice
- Croissance de 43% du bénéfice net grâce à l'expansion du portefeuille, une faible sinistralité et une diminution des charges d'exploitation nettes
- Croissance solide du retour sur capital, la croissance la plus élevée depuis sa création en raison d'une hausse des revenus malgré une base de capital plus élevée.
- Hausse de 18% des fonds propres grâce à l'élargissement de l'empreinte géographique
- Cadre de gestion des risques renforcé
- Versement de dividendes pour la troisième année consécutive

Faits Marquants

Impact de la COVID-19 sur les Résultats Financiers

L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 11 Mars 2020 que la COVID-19 représentait une pandémie mondiale. La propagation de la COVID-19 a perturbé les vies, les moyens de subsistance, les communautés et les entreprises de la planète, et l'impact futur de la pandémie demeure incertain.

Malgré les conditions de marché très difficiles, l'ACA a démontré une très grande résilience et a enregistré une croissance du bénéfice net de 43%. Bien que le portefeuille de souscription de l'ACA ait légèrement diminué, comme il fallait s'y attendre en raison du rétrécissement du marché de la réassurance et de la capacité réduite des prêteurs commerciaux compte tenu de la conjoncture économique actuelle, l'ACA est parvenue à enregistrer une hausse de 12% des primes brutes émises. Le rendement des placements a été légèrement inférieur aux attentes en raison des taux d'intérêt faibles.

L'ACA a effectué plusieurs tests de stress sur son portefeuille et estime que l'impact de la COVID-19 est gérable et est adéquatement provisionné. Les niveaux de liquidité et des solvabilité continuent d'être positifs et, dans des circonstances, correspondent aux objectifs. L'incertitude continue de régner relativement à ce que seront les répercussions à long terme de la pandémie sur les activités et les affaires de l'ACA, mais la direction continue de croire que nous pourrions maintenir le cap durant cette période sans précédent.

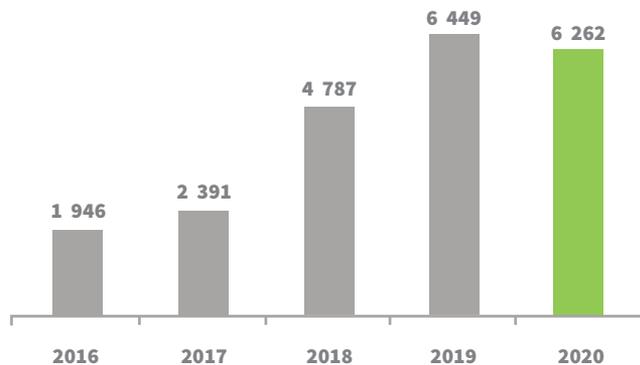
Des Mesures Efficaces de Gestion des Risques Soutiennent les Excellents Résultats de l'ACA

Le Département des risques surveille le contrôle à cinq niveaux de l'ACA principalement par ses assurances risques politiques et risques commerciaux. Nous adoptons l'amélioration continue : nous attribuons plus de ressources à l'analyse des données du portefeuille et aux modèles de risques, avec la révision en cours du cadre de gestion des risques de l'entreprise, l'accent mis sur l'évaluation de l'impact environnemental, social et de la gouvernance (ESG), avec notamment le recrutement récent d'un agent principal ESG ainsi qu'aux autres spécialistes des risques.

L'ACA dispose de cinq grands niveaux de contrôle des risques. Le département regroupe les fonctions d'analyse des risques de crédit et des risques pays, la supervision et l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et de la gouvernance (ESG). Il renforcera également la capacité d'analyse actuarielle et opérationnelle au sein d'un solide cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE).

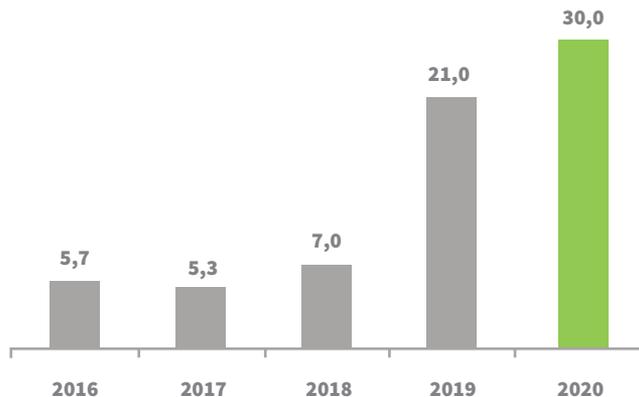
Le cadre fait intervenir le personnel, la direction et les contrôles opérationnels. Ce sont des contrôles permanents qui sont régis par les politiques et procédures de l'ACA, et sont appliqués par tous les départements. Mis ensemble, ils représentent les résultats de gestion des risques de la contribution de chacun.

Faits Marquants



Expositions Brutes (en MUSD)

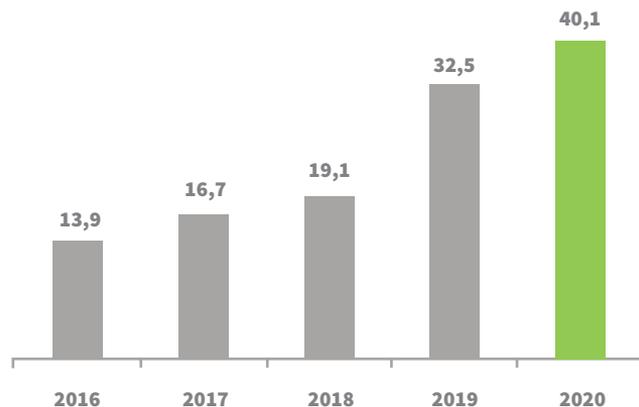
Diminution marginale des expositions brutes en raison d'une diminution de la demande pour les solutions CRI-SO par suite des conditions de marché actuelles.



Résultat Technique Net (en MUSD)

Croissance de 43% du résultat technique net attribuable surtout à la croissance organique du portefeuille et à l'élargissement de notre empreinte géographique.

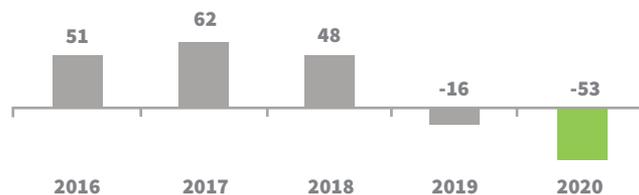
Faits Marquants



Total des Revenus Nets Acquis de Souscription (*) (en MUSD)

Une croissance solide des revenus nets acquis de souscription corrélée avec la croissance du portefeuille.

(*) Incluent les primes et les commissions nettes



Ratio combiné*

Une forte augmentation des commissions de cession et la réduction des sinistres payés ont entraîné une diminution significative du ratio combiné.

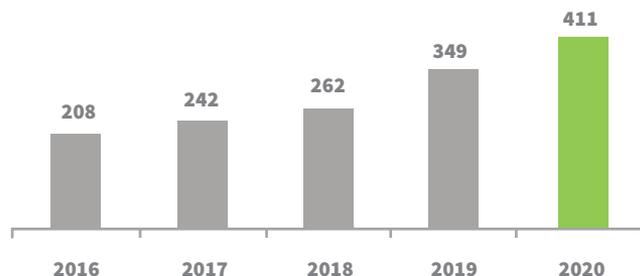
* $\text{total des sinistres nets, charges d'exploitation et commissions nettes} / \text{primes nettes}$

Faits Marquants



Croissance de l'Actionariat

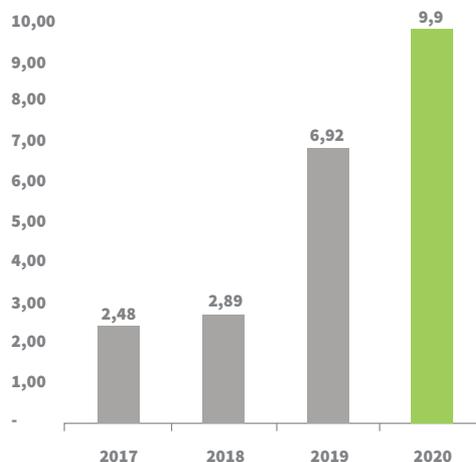
Une croissance accélérée du nombre d'actionnaires qui devrait se poursuivre à l'avenir, grâce aux soutiens financiers de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Européenne d'Investissement et de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).



Croissance des Capitaux Propres (en MUSD)

Une croissance de 97% des capitaux propres au cours des cinq dernières années liée à une augmentation du nombre d'actionnaires, au soutien des États membres sous forme de réinvestissements de dividendes et d'augmentations de capital, et à des bénéfices non distribués. L'ACA continue d'élargir son empreinte et a accueilli deux nouveaux États membres (Niger et Togo) et un actionnaire institutionnel (CESCE), ceux-ci ayant contribué à une croissance de 18% des capitaux propres en 2020.

Faits Marquants



Historique des Dividendes

En 2020, l'ACA a déclaré un dividende de 9,9 millions d'USD, soit une hausse annuelle de 139% par rapport à 2019. Le dividende se situe dans la fourchette habituelle de politique de dividende de l'ACA, et reflète sa résilience et la confiance de la direction dans la robustesse de ses activités.

Sinistres

L'objectif fondamental de l'ACA est de gérer les risques qu'elle assure. Le renforcement continu du service des sinistres a contribué au résultat technique exceptionnel de 2020, malgré la turbulence des conditions de marché occasionnées par la pandémie. Au cours des cinq dernières années, ce service a été en mesure d'augmenter significativement les récupérations et de limiter les pertes liées aux sinistres.

Montant total des sinistres payés par l'ACA au cours des 5 dernières années

**30,7
MUSD**

**25
MUSD**

Recouvrements totaux des sinistres payés au cours des 5 dernières années

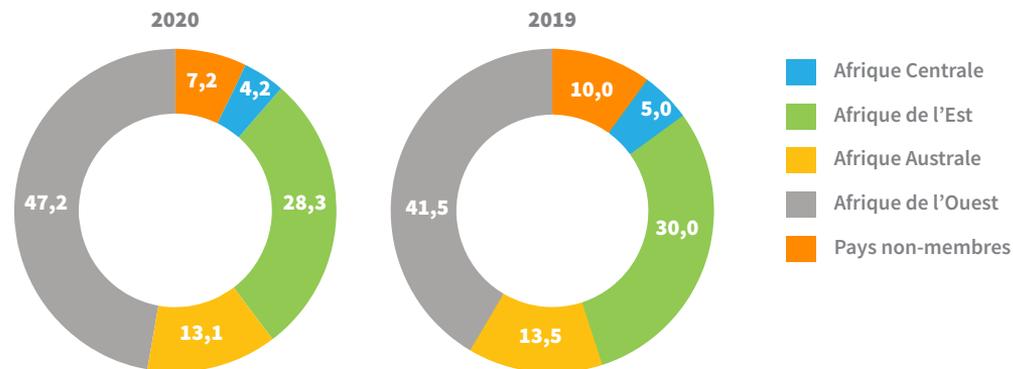
109 MUSD

Total des sinistres potentiels atténués avant de verser un paiement

Faits Marquants

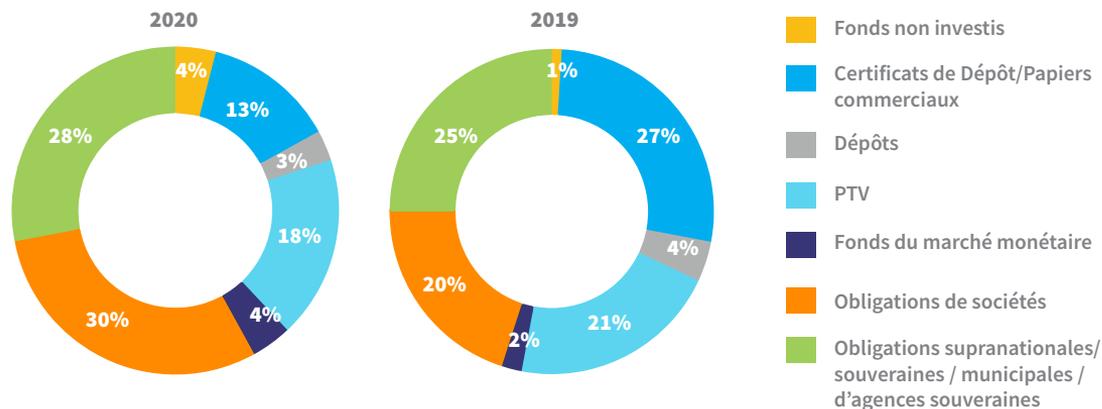
Portefeuille des opérations (selon les expositions brutes)

Le portefeuille de l'ACA continue de refléter une solide stratégie de diversification des risques, en phase avec son mandat.



Portefeuille de Placements

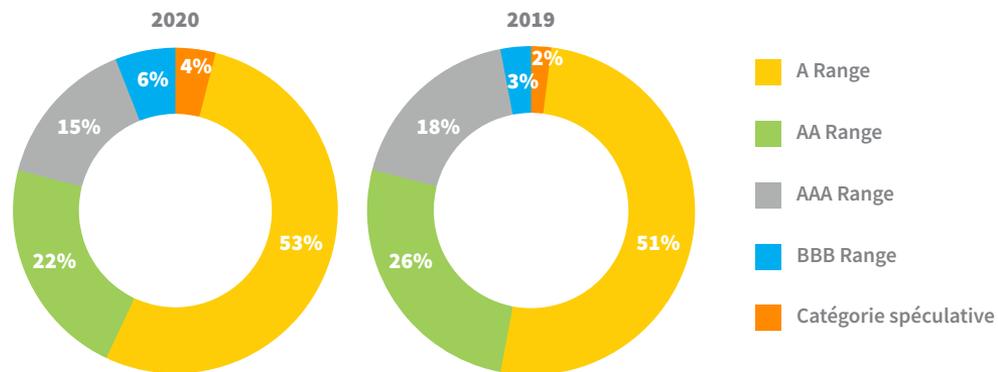
Le portefeuille de placement de l'ACA a augmenté de 19% en raison de contributions au capital et de revenus réinvestis. Les revenus nets de placements ont diminué de 3% en dépit de la croissance du portefeuille de placements, cela étant attribuable aux politiques monétaires de réduction des taux d'intérêt instaurées par les principales banques centrales du monde.



Faits Marquants

Qualité de crédit du portefeuille de placements

Outre la diversification de son portefeuille de placements, l'ACA veille sur la qualité de crédit de ses actifs. À ce jour, la proportion d'instruments financiers notés dans la catégorie investissement a été maintenue à 96%.



STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

L'année 2020 a été particulièrement difficile partout dans le monde en raison de la pandémie, celle-ci ayant suscité l'adoption d'une nouvelle normalité. Pendant toute l'année, l'ACA a épaulé les entreprises africaines, investisseurs et gouvernements pour qu'ils puissent composer avec les risques dans le contexte de la COVID-19.

L'ACA demeure robuste et fiable, et est sur la bonne voie pour finaliser sa stratégie 2018-2022. La stratégie s'articule autour de plusieurs axes : l'ACA sera plus grande, plus forte et plus pertinente.

- 1. Plus grande** – signifie un volume d'affaires plus important, une empreinte géographique élargie et une visibilité accrue – à réaliser grâce à :
 - une plus grande empreinte panafricaine
 - une visibilité accrue
- 2. Plus forte** – en mobilisant plus de ressources, en formant et en perfectionnant le personnel et en rehaussant l'efficacité – à réaliser grâce à :
 - un modèle d'affaires durable
 - l'excellence organisationnelle
 - l'efficacité des risques et des coûts
 - le ciblage d'une notation de crédit A+

3. Plus pertinente – en facilitant l'accès au financement à coût abordable pour les gouvernements et les investisseurs en Afrique, et en s'engageant plus étroitement avec les pays membres – grâce à :

- un impact accru sur le marché
- une hausse des affaires dans les pays membres
- une plus grande réceptivité aux besoins en développement stratégique des pays membres

L'ACA a identifié les facteurs de réussite externes et internes essentiels pour réaliser cette stratégie. En ciblant les objectifs stratégiques et en opérationnalisant les piliers stratégiques fondamentaux, l'ACA couvrira un plus grand nombre de secteurs pertinents pour l'Afrique, tout en continuant de proposer des solutions innovantes. Nous cherchons à être efficaces et à optimiser nos ressources en instaurant des structures, processus et systèmes appropriés, et en investissant adéquatement dans nos ressources humaines et la planification de la relève.

L'ACA est résolue à continuer de soutenir ses États africains membres dans leurs efforts d'endigement de la COVID-19 et de ses répercussions économiques.

Pour ce faire, l'ACA a maintenu ses notations de crédit de grande qualité 'A/Stable' (S&P) et 'A3/Stable' (Moody's), ce qui nous a permis de continuer d'attirer des investissements et du financement critiques durant cette crise.

“
L'ACA est résolue à continuer de soutenir ses États africains membres dans leurs efforts d'endigement de la COVID-19 et de ses répercussions économiques.”

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Activités de Sensibilisation



L'ACA appuie les efforts déployés par la Tanzanie pour attirer plus d'investissements et réduire les coûts de financement commercial

L'ACA a organisé plusieurs échanges avec le gouvernement de la Tanzanie afin de proposer des options permettant d'obtenir du financement à long terme à coût abordable. Ces cinq dernières années, l'ACA a aidé le gouvernement à attirer des investissements d'une valeur supérieure à 1 milliard d'USD, notamment pour le projet Standard Gauge Railway.



L'ACA lance ses activités au Ghana

L'ACA a lancé ses activités au Ghana en février 2020 en organisant une série de réunions et d'événements. Le gouvernement du Ghana est devenu membre de l'ACA en octobre 2019 avec une participation de 17,6 millions d'USD et le soutien financier de KfW, par l'entremise du gouvernement allemand. L'adhésion aidera à réduire les risques d'investissement au Ghana, ce qui permettra de débloquer des investissements additionnels et de réduire ses coûts de financement.



La Côte d'Ivoire obtient un financement de 6,5 MUSD de KfW

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a signé un accord de prêt de 6,5 millions d'USD avec KfW afin d'accroître sa contribution en capital à l'ACA. L'apport a été financé par le German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ) par le biais de la KfW. La hausse de capital vise à améliorer le climat d'investissement, surtout dans le secteur de l'énergie renouvelable.

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Activités de Sensibilisation



Renforcement de l'investissement dans le secteur privé au Bénin, Burkina Faso, Tchad et Sénégal par suite du soutien de la BEI à l'adhésion

L'investissement dans le secteur privé au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad et au Sénégal a été renforcé par suite du soutien de la BEI consenti aux quatre pays à eu égard à leur adhésion et à l'accroissement en capital. Les accords à hauteur de 60 millions d'EUR de la BEI permettront à ces pays de devenir membres à part entière ou d'accroître leur participation au capital de l'ACA. Ce partenariat a été consolidé lors de la cérémonie de signature virtuelle entre l'ACA et la BEI en octobre 2020.



L'ACA et le secteur de l'énergie renouvelable

Lors de l'édition virtuelle de l'Africa Energy Forum, l'ACA a animé une séance intitulée « Risk Mitigation for Renewable Energy Projects. » Grâce au RLSF, l'ACA continue d'aborder le changement climatique et d'attirer des investissements en appuyant des projets d'énergie renouvelable dans ses pays membres. Le RLSF protège les promoteurs contre le risque de défaut de paiement de la part des preneurs d'énergie publics pour qu'un plus grand nombre de projets soient financés.



7^{ème} Table ronde annuelle de l'ACA pour les investisseurs sur les risques liés à l'investissement et au commerce en Afrique

Lors de sa Table ronde annuelle pour les investisseurs, des analystes de risques et des gouvernements africains ont discuté des perspectives de relance de la région post-COVID-19. Les analystes ont prévu une relance souple en 2021, et la possibilité que les pays ne puissent atteindre les niveaux de croissance de 2019 avant 2022. De plus, les défauts de paiement se limiteront vraisemblablement à quelques pays seulement, la situation ayant peu de chance de se propager à d'autres pays de la région.

PROJETS SOUTENUS EN 2020

Aperçu Sectoriel

Les activités de financement et d'assurance ont représenté 33% de l'exposition brute totale. Vient ensuite le secteur de la construction (constitué principalement de projets d'infrastructure) avec 31% de l'exposition brute totale.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition par secteur de risque à la fin de l'exercice 2020.

Secteur	Exposition brute (en milliers d'USD)
Activités de financement et d'assurance	2 060 971
Construction	1 915 787
Énergie et gaz naturel	988 890
Commerce de gros et de détails	594 719
Agriculture, foresterie et pêche	179 217
Mines et carrières	198 522
Transport et entreposage	194 529
Information et communication	94 750
Fabrication	14 624
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	15 857
Approvisionnement en eau ; égouts ; gestion des déchets et réhabilitation	4 540
Grand Total	6 262 406



AFRIQUE CENTRALE



0,15 milliards d'USD

Taille du portefeuille de projets de l'ACA en
Afrique centrale en 2020



Pays de la région de l'Afrique centrale : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé et Príncipe

États membre de l'ACA dans la région : RDC

La balance commerciale de la RDC par l'entremise de son secteur minier

L'exploitation minière est une activité très saisonnière dans la RDC, les activités étant généralement réduites durant la saison des pluies (novembre à juin). La saison des pluies 2019-2020 a été particulièrement éprouvante, avec ses nombreuses inondations. Les intempéries ont perturbé la production/logistique, si bien que la production de minéraux a diminué. De plus, la pandémie de la COVID-19 a déstabilisé l'économie mondiale et perturbé les chaînes d'approvisionnement de produits de base, ce qui a occasionné des prix de liquidation dans tout le complexe des produits de base. Le gouvernement a également pris des mesures préventives et interrompu temporairement les activités de certaines mines afin de freiner la propagation du virus. L'impact de la COVID-19 et une saison de pluies abondantes ont entraîné une diminution de la production et des livraisons.

Afin d'appuyer l'industrie minière de la RDC, l'ACA a émis des polices pour couvrir des projets d'une valeur de 17 millions d'USD contre les risques de non-paiement. Ces transactions ont permis aux assurés de signer des accords au regard des contrats de paiement anticipé existants, ce qui leur a permis de livrer dans les délais convenus.

“ Une augmentation des exportations de minéraux de la RDC viendra compenser une augmentation des importations, et contribuera ainsi à stimuler l'excédent commercial du pays

Pizzaro Lukhanda,
Souscripteur principal

AFRIQUE DE L'EST

1,8 milliards d'USD

Taille du portefeuille de projets de l'ACA en
Afrique de l'Est en 2020



Pays de la région de l'Afrique de l'Est : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tanzanie et Ouganda

États membres de l'ACA dans la région : Burundi, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Sud-Soudan, Tanzanie et Ouganda

Vision pour un secteur alimentaire et agricole durable en Afrique

Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2020 les prix à l'exportation du blé et du maïs étaient en moyenne inférieurs à ceux des années précédentes, malgré l'activité commerciale frénétique occasionnée par la pandémie de la COVID-19, alors que l'offre mondiale importante et les perspectives de production favorables ont continué de dominer le climat du marché.

Une hausse de la demande en aliments et des perturbations des chaînes d'approvisionnement suscitées par la pandémie de la COVID-19 ont occasionné une hausse des prix des aliments dans plusieurs pays d'Afrique. Pour contrer la surenchère et assurer des disponibilités intérieures durables durant la pandémie, l'ACA a soutenu la fourniture de blé par un éminent exploitant agroalimentaire et alimentaire à une grande entreprise de l'Afrique de l'Est. La facilité a permis au débiteur de vendre du blé à sept pays africains, à atténuer les problèmes de logistique et de distribution, et à vendre ainsi le blé au public de ces pays à des prix concurrentiels et éviter les achats de panique. Cette transaction d'une valeur de 11 millions d'USD couvre le risque de non-paiement.

Une des principales préoccupations de l'ACA était de prioriser la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans le cadre de la riposte à la COVID-19. Pour se prémunir contre les menaces aux importations et exportations, l'Afrique renforce le commerce sur le continent par l'entremise de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), qui vise à créer un marché unique pour les biens et les services.

Tusekile Kibonde,
Souscripteur régional
responsable de la Tanzanie

AFRIQUE AUSTRALE

0,8 milliards d'USD

Taille du portefeuille de projets de l'ACA en Afrique australe en 2020





Pays de la région de l'Afrique australe : Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe

États membres de l'ACA dans la région : Madagascar, Malawi, Zambie et Zimbabwe

Le Malawi met en place une de ses premières centrales solaires commerciales indépendantes

La pandémie de la COVID-19 a fait ressortir l'urgence de l'accès à l'énergie et de diversification du mix énergétique de nombreux pays africains. En Afrique subsaharienne, l'accès à l'électricité est de 43% seulement, soit environ la moitié du taux d'accès mondial. Ces faibles taux d'électrification et les déficits énergétiques nuisent au développement économique du continent.

Phanes Energy Renewables Nkhotakota Limited, un projet appuyé par l'ACA, est une nouvelle centrale solaire PV d'une capacité de 21 MW pour la première phase (une deuxième phase d'environ 16 MW est prévue sur le même site). Il s'agit là du deuxième projet d'énergie renouvelable appuyé par la Regional Liquidity Support Facility (RLSF) de l'ACA qui couvre les risques de délais de paiement par des services publics d'État. L'ACA fournira une couverture de liquidité jusqu'à concurrence de 10 ans. Une fois en service, la centrale fournira de l'électricité à hauteur de 150 000 ménages du Malawi.

Le consortium international à l'origine de ce projet est constitué de deux promoteurs de projets, en l'occurrence responsAbility Renewable Energy Holding

(rAREH) du Kenya, le partenaire financier primaire fournissant le financement en capital, et Phanes Group des EAU. Les deux promoteurs ont collaboré avec l'U.S. International Development Finance Corporation (DFC) – es overseas l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) – qui a participé au financement par emprunts, et avec Natsons, le partenaire de développement local.



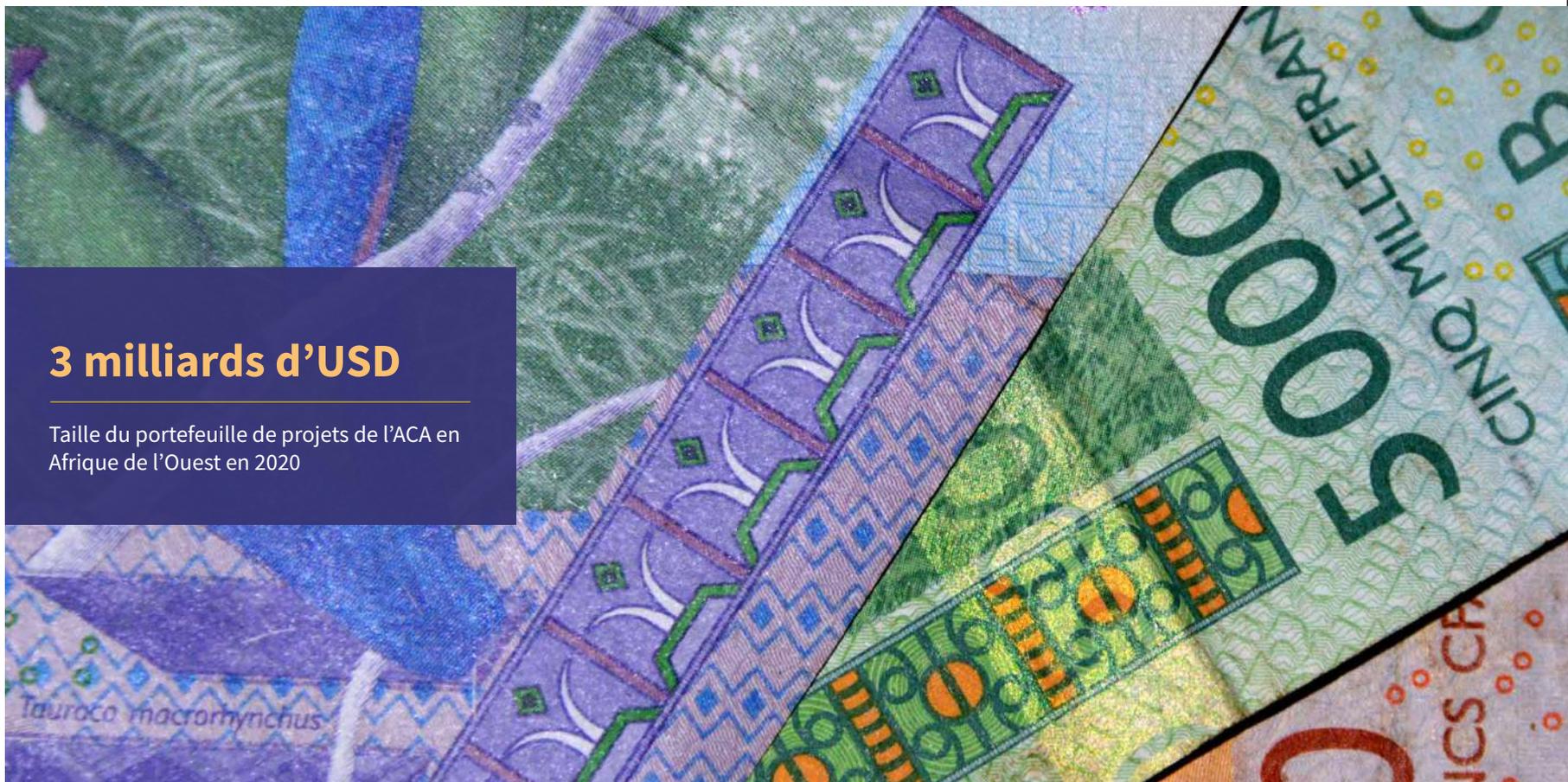
Le projet solaire Nkhotakota est l'un des nombreux projets d'énergie renouvelable très avancés au Malawi qui sont souscrits par des promoteurs privés. Ce projet démontre l'engagement de l'ACA à l'endroit du développement de projets d'énergie renouvelable en Afrique, et s'inscrit dans les objectifs de l'Initiative SE4All

Obbie Banda,
Souscripteur responsable de l'énergie renouvelable

AFRIQUE DE L'OUEST

3 milliards d'USD

Taille du portefeuille de projets de l'ACA en Afrique de l'Ouest en 2020





Pays de la région de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

États membres de l'ACA dans la région : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria et Togo

Restructuration de la dette du Niger afin de soutenir son programme de développement social et économique

Le Niger est devenu pays membre de l'ACA en mars 2020 grâce à une subvention de la Banque Européenne d'Investissement. Cela a entraîné le premier investissement, soutenu par l'ACA, dans un financement commercial international d'une valeur de 200 millions d'USD pour une durée de 10 ans. Le prêt devait servir à restructurer la dette à court terme coûteuse du pays.

Après avoir constaté que d'autres économies régionales avaient réussi à restructurer leurs obligations financières pour créer un profil de dette plus durable, le Niger a élaboré une stratégie claire et ambitieuse de gestion de la dette dans le but d'atténuer le fardeau du service de la dette et de renforcer le cadre institutionnel de sa gestion de la dette.

Grâce à ce financement, le Niger rembourse des bons du trésor et des obligations à court terme coûteux en utilisant un financement à long terme moins dispendieux, ce qui crée une perspective de gestion de la dette plus soutenable. Cette initiative est en phase avec les observations des perspectives-pays de juillet 2019 du FMI, qui mentionnaient qu'une restructuration

de la dette favoriserait une période de financement plus stable pour le développement des infrastructures et le refinancement de la dette du Niger.

“

Le Niger a pu attirer ce financement à long terme à un taux concurrentiel grâce à l'assurance de l'ACA et au soutien de réassurance du marché de Londres

Rennie Kariuki,
Souscripteur

PAYS NON-MEMBRES

***0,5 milliards d'USD**

Taille du portefeuille de projets de l'ACA
dans les pays non-membres en 2020

*Comprend les projets appuyés en collaboration avec
des institutions multilatérales de développement de
la région.



Pays non-membres soutenus en 2020 : Burkina Faso, République Centrafricaine, Égypte, Érythrée, Mali, Mozambique, Sénégal et Afrique du Sud.

L'ACA a également appuyé des pays extérieurs à la région, dont la Chine, le Luxembourg et le Royaume-Uni.

Le mandat panafricain de l'ACA lui permet de souscrire des transactions stratégiques dans des pays non-membres à travers l'Afrique.

Le rôle de l'ACA dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel au Burkina Faso

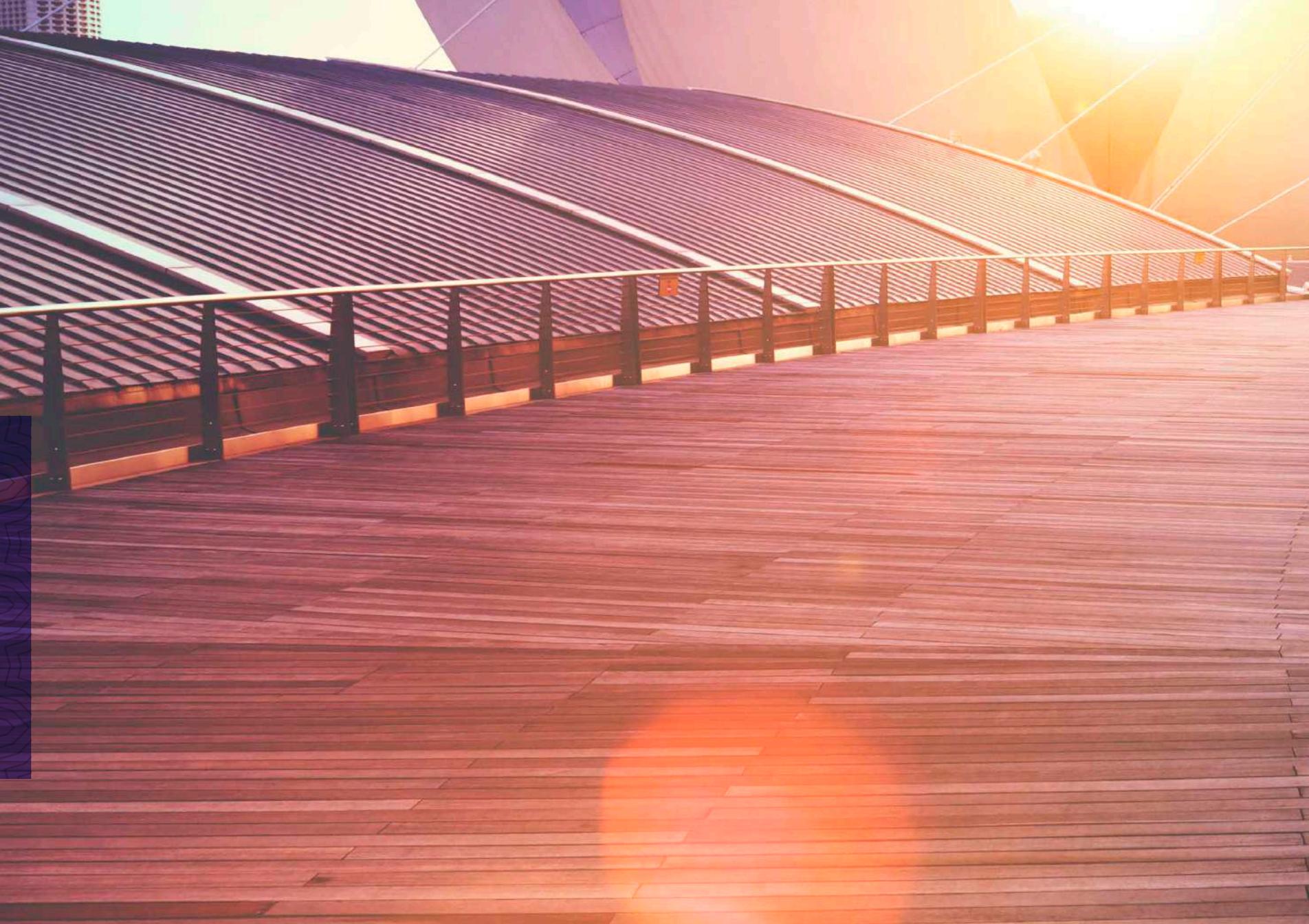
Le Burkina Faso importe du pétrole et du gaz pour assouvir à ses besoins, car le pays ne possède pas de réserves prouvées de pétrole brut ni de capacité de raffinage. En procédant par appel d'offres international, le gouvernement octroie des marchés pour l'importation du pétrole et de gaz naturel de provenances diverses. La centralisation des importations protège contre les fluctuations de prix, mais diversifie également les sources d'approvisionnement.

Bien que le Burkina Faso ne soit pas un État membre de l'ACA, son niveau de surendettement demeure modéré malgré les graves répercussions de la COVID-19 sur l'économie du pays. Cela a incité l'ACA à appuyer le projet d'une valeur de 13 millions d'USD en couvrant le risque de non-paiement par une entité sous-souveraine. La livraison des produits pétroliers se fera sur compte ouvert.

Le Burkina Faso est en voie de devenir membre de l'ACA, grâce au soutien financier de la Banque Européenne d'Investissement. Le gouvernement n'a plus qu'à signer le traité et l'accord de participation de l'ACA.

“ L'ACA se réjouit à la perspective d'accompagner le Burkina Faso dans son cheminement envers la réalisation de ses objectifs de développement du millénaire, alors que nous renforçons les investissements du secteur privé au pays par l'entremise des solutions de l'ACA pour le commerce et l'investissement

Kodjo Attaty,
Souscripteur régional francophone pour l'Afrique de l'Ouest





03 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

46 Gouvernance de la Société

48 Conseil d'Administration

50 Membres et Actionnaires Actuels

52 Produits de l'ACA

GOVERNANCE DE L'ACA

Structure de Gouvernance de l'ACA

Comme il est décrit dans le Traité de l'ACA, l'organe décisionnel suprême est l'Assemblée Générale des actionnaires. La société est gouvernée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni cinq fois en 2020. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois par l'Assemblée Générale, qui se réunit annuellement. Les mandats du Président et du Vice-Président peuvent être renouvelés par les membres du Conseil.

Les Administrateurs sont responsables de l'élaboration de la politique commerciale et opérationnelle de L'ACA. En outre, le Conseil d'Administration a créé les trois comités suivants pour mieux soutenir l'ACA :

- Le comité des finances et d'audit
- Le comité des risques ; et
- Le comité des ressources humaines.

Les comités se réunissent séparément avant les réunions du Conseil d'Administration ou chaque fois que la situation l'exige. Chaque comité est régi par ses propres termes de référence.

Le Comité des finances et d'audit

Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle en ce qui concerne l'intégrité des activités et de la situation financière de la société, et de ses états financiers, les

qualifications du commissaire aux comptes indépendant ainsi que la performance de ses commissaires aux comptes externes et de ses auditeurs internes. Il contrôle, de manière indépendante et objective, la procédure d'établissement des rapports financiers au sein de l'ACA ainsi que le système de contrôle interne. Il s'est réuni trois fois en 2020.

Le Comité des risques

Ce comité est chargé d'adopter les politiques et de déterminer la nature de tout risque important que l'ACA est prête à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques, et d'en régir la portée. Il s'est réuni trois fois en 2020.

Le Comité des ressources humaines

Il incombe au comité des ressources humaines de faire des propositions au Conseil d'Administration pour la nomination des membres de l'équipe de Direction, la politique de rémunération et d'autres thèmes de gestion d'entreprise ayant trait aux ressources humaines. Il s'est réuni trois fois en 2020.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE L'ACA

Assemblée Générale

Représente tous les actionnaires et détient tous les pouvoirs de l'institution. L'Assemblée générale est la plus haute autorité de l'ACA.

Conseil d'Administration

Représente toutes les catégories d'actionnaires et assure une surveillance de la gouvernance de l'ACA.

Directeur Général

Mandaté par le Conseil d'Administration pour gérer les activités courantes de l'institution et pour mettre en œuvre les décisions relatives à la stratégie, au budget, aux ressources, aux priorités, à la gestion des risques ainsi qu'à la planification. Le Directeur Général détient l'autorité sur les principales questions administratives et financières.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dr. Yohannes Ayalew
Président et Administrateur, Groupe A, Région 3, (Éthiopie, Madagascar, Zimbabwe)



Mme Michal Ron
Vice - Présidente et Administratrice, Groupe D, Région 2 (SACE SIMEST, Africa Re)



M. Tharcisse Rutumo
Groupe A, Région 1 (Burundi, RDC)



M. Guy M'Bengue
Groupe A, Région 6 (Bénin, Côte d'Ivoire)



Mme Esther Koimett
Groupe A, Région 2 (Kenya, Kenya Re, Rwanda)



M. Mukuli Sibbuku Chikuba
Groupe A, Région 4 (Malawi, Zambie)



M. Ira Kirungi John Byaruhanga
Groupe A, Région 5 (Ouganda, Tanzanie)



Mme Hope Murera
Groupe D, Région 1 (COMESA, Trade & Development Bank et Zep-Re)

ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS



M. M. Senthilnathan
Région du Groupe B (République de l'Inde
représentée par ECGC Ltd)



M. Price Lowenstein
Région du Groupe C (Chubb Insurance
Bermuda Ltd.)



M. Kiiza Bichetero
Actionnaires de catégorie D (Africa Re)



M. Cheikh Balley Mbaye
Administrateur Suppléant
Région du Groupe E (Banque Africaine
de Développement)

Mme Sekai Chirume

Groupe A, Région 3 (Madagascar, Éthiopie, Zimbabwe)

Mme Josephine Winnie Birungi

Groupe A, Région 2 (Kenya, Kenya Re, Rwanda)

M. Noel Loudon Mkulichi

Groupe A, Région 4 (Malawi, Zambie)

M. Godfrey Simbeye

Groupe A, Région 5 (Ouganda, Tanzanie)

Mme Maryse Lokossou

Groupe A, Région 6 (Bénin, Côte d'Ivoire)

Mme Christina Westholm-Schröder

Catégorie C (Chubb Insurance Bermuda Ltd.)

Mme Joy Ntare

Groupe D, Région 1 (COMESA, Trade & Development Bank, Zep-Re)

ÉTATS MEMBRES ET ACTIONNAIRES ACTUELS

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, aux États non-africains, aux sociétés privées et à d'autres institutions régionales et internationales.



États Membres

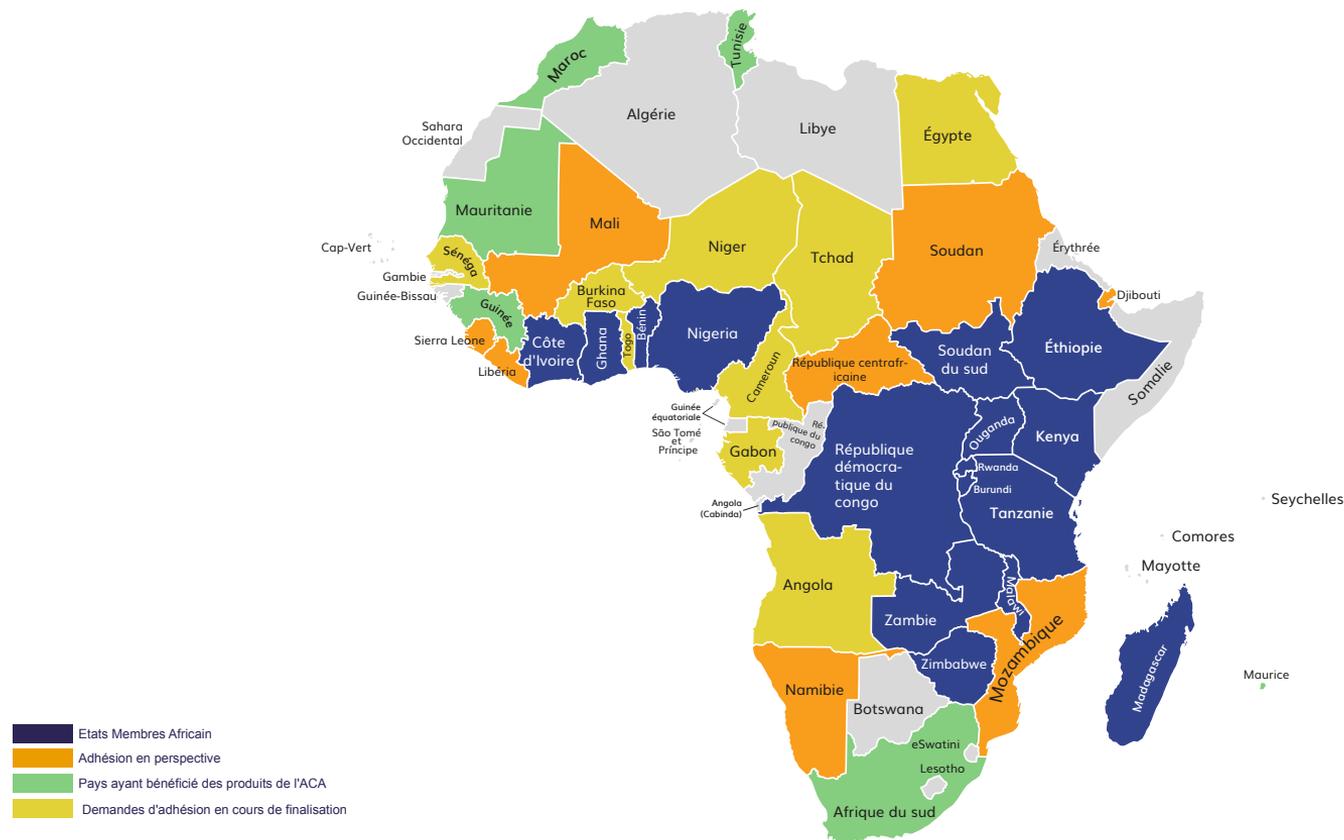
- Bénin
- Burundi
- Côte d'Ivoire
- Éthiopie
- Ghana
- Kenya
- Madagascar
- Malawi
- Niger
- Nigéria
- Ouganda
- République Démocratique du Congo
- Rwanda
- Sud-Soudan
- Tanzanie
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe



Actionnaires Institutionnels

- Banque Africaine de Développement (BAD)
- African Reinsurance Corporation (Africa Re)
- Atradius Participations Holding
- CESCE
- Chubb
- Export Credit Guarantee Corporation of India (ECGC) – Représentant le Ministère des Finances de l'Inde
- Kenya Reinsurance Corporation (Kenya Re)
- SACE SIMEST
- Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)
- The PTA Re Insurance company (Zep Re)
- Trade & Development Bank – anciennement PTA Bank
- UK Export Finance (UKEF)

ÉTATS MEMBRES ACTUELS ET POTENTIELS



PRODUITS DE L'ACA

Assurance-crédit

Cette assurance protège contre les risques de non-paiement. En outre, les titulaires de cette police peuvent obtenir des informations importantes sur des acheteurs, obtenir de meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances, et apporter de la discipline dans la procédure de gestion de crédit. Il existe deux types d'offres de crédits commerciaux :

1. Pour les acheteurs multiples, la facilité couvre l'ensemble du portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Souscrite généralement pour un an, elle couvre les ventes interentreprises dont les modalités de crédit vont jusqu'à 180 jours.
2. Pour les acheteurs uniques, la facilité couvre un seul acheteur ou débiteur individuel, mais elle est flexible quant au type de transaction couverte. La période de crédit moyenne est d'un à deux ans.

Pour les prêteurs, l'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des emprunteurs quant aux prêts ou autres facilités de crédit, qui inclut également une couverture contre les risques politiques pour les transactions transfrontalières.

Risques couverts :

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de détérioration de sa situation financière
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut de paiement prolongé)
- Les acheteurs publics (institutions publiques) peuvent aussi être ajoutés

Assurance Risques Politiques / Investissements

Cette assurance protège les investissements, les projets, les biens et les contrats contre toute action ou inaction politique injustifiée d'un gouvernement, qui priverait le client de ses investissements ou des bénéfices et usages de ses biens, et qui engendrerait ainsi des pertes financières dans l'un des États membres de l'ACA. La police peut également couvrir les pertes dues à une guerre ou à des troubles civils.

Risques couverts :

- Expropriation des biens
- Incapacité à convertir ou à transférer en dehors du pays des fonds locaux en devises librement convertibles, comme le dollar américain
- Interruption de l'activité commerciale ou dommage aux biens pour cause de guerre ou de troubles civils
- Violation de contrat par le gouvernement d'un pays hôte
- Résiliation unilatérale du contrat d'exploitation ou de la licence
- Défaut de paiement du gouvernement d'un pays hôte ou de ses institutions
- Défaut de paiement du gouvernement d'un pays hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Refus injustifié de la part du gouvernement d'un pays hôte ou d'un organisme gouvernemental de rembourser une prestation, une offre, un acompte
- Embargos commerciaux, ou autres sanctions, imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

PRODUITS DE L'ACA

RLSF (Soutien aux projets du secteur de l'énergie)

L'ACA offre un produit afin de résoudre le risque de liquidité à court terme des petits producteurs d'électricité indépendants (IPP). La plupart des bailleurs de fonds participant à un projet énergétique demanderont d'atténuer le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque que la dette ne puisse être remboursée si l'acheteur d'énergie ne paie pas à temps. Auparavant, on demandait à l'acheteur d'énergie de fournir des garanties financières, mais les services publics sont de plus en plus réticents à le faire. La Regional Liquidity Support Facility (RLSF), qui est soutenue par la KfW, comble cette lacune.

Comment ça fonctionne

- L'ACA sélectionne une banque qui émet des lettres de crédit standby aux IPP approuvés, avec l'appui du RLSF
- Le montant permettra à l'IPP de continuer à fonctionner pendant au moins six mois en cas de défaut de paiement de la part de l'acheteur d'énergie
- Le RLSF soutiendra le prêteur pour que la banque ne prenne elle-même aucun risque

Le RLSF comporte deux volets :

- **Une garantie en espèces**, que la banque peut utiliser pour payer immédiatement le producteur d'électricité indépendant (IPP) si la lettre de crédit (LC) est mise en jeu. Le gouvernement allemand, par l'intermédiaire la KfW, soutient la facilité
- **Une garantie à demande** d'un montant équivalant à la garantie en espèces, fournie par l'ACA. Elle est utilisée en cas d'épuisement de la garantie en espèces

Projets admissibles

Pour être admissibles au RLSF, les projets doivent satisfaire les critères suivants :

- Le producteur d'électricité doit être situé dans un État membre de l'ACA ou dans un pays non-membre dans lequel l'ACA peut conclure les accords nécessaires avec le gouvernement
- Avoir une capacité installée de tout au plus 50 MW; dans des cas exceptionnels, jusqu'à 100 MW
- Utiliser une technologie soutenue : énergie solaire, hydroélectrique, éolienne terrestre, géothermique, biomasse ou cogénération
- Être couverts par l'ACA
- Avoir un soutien adéquat de la part du gouvernement hôte et du service public

Cautions

Ce produit protège les employeurs, notamment les agences gouvernementales et les entreprises sous contrat, et garantit que les contrats seront respectés conformément aux conditions contractuelles. Le rôle de l'ACA est de protéger les émetteurs de cautions (banques et compagnies d'assurance) en émettant des contre-garanties et en indemnisant l'émetteur au cas où la caution fait l'objet d'un appel et que la partie contractante se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.

Offres actuelles :

- Garanties de restitution d'acompte
- Cautionnements de soumission
- Cautions en douane ou en entrepôt

PRODUITS DE L'ACA

Cautions (suite)

Offres actuelles : (suite)

- Garanties d'exécution
- Cautions de maintenance et de retenue

Réassurance

La réassurance est une assurance qui couvre les compagnies d'assurance. Elle permet à l'assureur primaire d'accroître sa capacité et de partager la responsabilité en cas de perte. L'ACA offre ce produit aux compagnies d'assurance qui soutiennent le commerce dans nos États membres africains.

Admissibilité

Assurance-Risques politiques ou Réassurance :

L'investissement / le projet doit être situé dans au moins un de nos États membres africains (visiter le site Web de l'ACA pour consulter la liste actualisée des États membres).

Assurance-crédit impliquant des transactions commerciales :

- Le vendeur ou l'acheteur doit être situé dans un de nos États membres africains
- Polices globales : l'ACA peut, sous certaines conditions, assurer des clients situés en dehors de ses États membres

Assurance-crédit impliquant des transactions de financement :

- Le prêteur, l'emprunteur ou le projet doit être situé dans un des États membres africains de l'ACA (commerce national ou international)

Pour commencer

Remplir le formulaire de demande d'assurance, disponible sur le site web de l'ACA, constitue la première étape du processus. Une fois la demande approuvée, nous émettons une cotation indicative (NBI). Si le client juge acceptables les conditions générales de la NBI, nous lui demandons de remplir une demande de souscription à l'assurance, que nous étudions avec d'autres documents, y compris, le cas échéant, la note d'information environnementale (NIE). Dès réception de tous les documents, nous travaillons dès que possible à la souscription des contrats et des polices d'assurance. Pour remplir un formulaire de demande en ligne, visiter le site web de l'ACA ou envoyer un e-mail à enq@ati-aca.org.





04 États Financiers

- 58 Rapport du Conseil d'Administration
- 60 Rapport du Commissaire aux Comptes
Indépendant aux Actionnaires
- 63 États Financiers Annuels
- 67 Annexes aux États Financiers
- 106 Abréviations & Crédits

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Activité Principale

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer la fourniture ou l'appui en assurance, y compris la coassurance et la réassurance, les garanties et d'autres instruments financiers et services, à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Pour atteindre ses objectifs et accomplir son mandat, l'ACA facilite le développement des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives dans ses États africains membres, par la fourniture d'assurance ou de réassurance couvrant les risques politiques et commerciaux, et de cautions.

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2020 ont été :

- L'Assurance Risque Politique
- L'Assurance-Crédit , et
- La Caution.

Résultats de L'exercice

Les résultats de l'exercice sont présentés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global à la page 63. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 39,4 MUSD en 2020 contre 27,7 MUSD en 2019.

Dividende

Lors de la vingtième Assemblée Générale Ordinaire tenue virtuellement le 17 juillet 2020, une distribution de dividende de 6,9 MUSD au bénéfice des membres et des actionnaires de l'ACA, au titre de l'exercice 2019, a été approuvée et déclarée.

Les Administrateurs sont heureux de recommander une distribution de dividende de 9,9 MUSD au titre de l'exercice en cours clos le 31 décembre 2020, sous réserve de l'approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes, Deloitte & Touche, a été désigné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 juillet 2020, pour un mandat de trois ans. Deloitte a exprimé le souhait de renouveler son mandat.

Déclaration des Responsabilités des Administrateurs

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats pour cet exercice. Il stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA. Les Administrateurs sont aussi chargés de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation d'états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, et qu'elles ne soient sujettes à aucune fraude ou erreur.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et selon le Traité de l'ACA. Selon l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de son résultat net.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

Approbation des États Financiers

Les états financiers présentés aux pages 63 à 103 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 et autorisés pour publication.



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil
d'Administration



Mme Michal Ron
Vice-Présidente du Conseil
d'Administration

Nairobi, le 26 mars 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) présentés aux pages 63 à 103, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, incluant les principaux principes et méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Selon notre opinion, les états financiers ci-joints sont, au regard des Normes Internationales d'Information Financière, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACA conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Kenya et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux Administrateurs.

Les autres informations obtenues à la date d'établissement du présent rapport, se composent des informations contenues dans le Rapport du Conseil d'Administration, mais excluent les états financiers et notre rapport d'audit s'y rapportant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant l'établissement du présent rapport du commissaire aux comptes, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des Administrateurs à l'égard des états financiers

Tel qu'indiqué à la page 58, les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation d'états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont responsables de la mise en place des systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts d'anomalies significatives, ou qu'elles ne soient sujettes à aucune fraude ou erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont tenus d'évaluer

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers (suite)

la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation, l'information à fournir à ce sujet, le cas échéant, les facteurs à prendre en considération dans cette évaluation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider l'ACA ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle en dehors de la cessation d'activité.

Il incombe aux Administrateurs de surveiller le processus d'information financière de l'ACA.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACA.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les Administrateurs, de même que des informations y afférentes fournies par ces derniers.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les Administrateurs du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient toutefois amener l'ACA à cesser son exploitation.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers (suite)

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans l'annexe, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous acquérons des preuves d'audit suffisantes au sujet de l'information financière de l'ACA ou de ses activités dans le but d'exprimer une opinion à l'égard des états financiers. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et de l'exécution de l'audit de l'ACA. Nous sommes entièrement responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux Administrateurs, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.

L'associé signataire responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport du Commissaire aux comptes indépendant est délivré est CPA David Waweru – Licence no 2204.

Deloitte
Comptables professionnels agréés
Boîte postale 40092
Nairobi
Le 9 avril 2021

1. État du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers d'USD)	Annexes	31-déc-2020			31-déc-2019		
		Brut	Cédé	Net	Brut	Cédé	Net
Primes émises		125 612	(107 040)	18 572	111 892	(93 244)	18 648
Variation des provisions pour primes non acquises		3 182	(2 234)	948	(10 452)	9 865	(587)
Primes acquises		128 794	(109 274)	19 520	101 440	(83 379)	18 061
Commissions		(3 564)	24 407	20 843	(3 882)	20 510	16 628
Variation des provisions pour commissions reportées		(398)	186	(212)	418	(2 655)	(2 237)
Commissions acquises		(3 962)	24 593	20 631	(3 464)	17 855	14 391
Sinistres payés		(11 236)	10 185	(1 051)	(2 196)	335	(1 861)
Variation dans les sinistres à payer		11 194	2 719	13 913	(27 603)	14 160	(13 443)
Récupérations et récupérations à recevoir		(1 471)	(11 747)	(13 218)	29 986	(14 637)	15 349
Variation des autres provisions pour sinistres		(33 002)	30 426	(2 576)	(26 015)	23 095	(2 920)
Coûts liés aux sinistres		(1)	-	(1)	(51)	-	(51)
Sinistres nets de récupérations	6	(34 516)	31 583	(2 933)	(25 879)	22 953	(2 926)
Bénéfice technique avant charges d'exploitation				37 218			29 526
Autres revenus nets	7			320			474
Charges d'exploitation	8			(7 734)			(8 978)
Bénéfice technique après charges d'exploitation				29 804			21 022
Produits d'intérêts	9			8 092			7,539
Produits de dividendes	10			126			429
Variation de la juste valeur des instruments financiers	23			16			(201)
Perte sur cession des obligations				181			(3)
Perte de valeur des actifs financiers	13			(240)			(129)
Frais de gestion d'actifs				(860)			(642)
Résultat net des placements				7 315			6 993
Charges financières	11			(59)			(165)
(Pertes) gains de change	12			2 389			(172)
PROFIT DE L'EXERCICE				39 449			27 678
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE				-			-
PROFIT GLOBAL DE L'EXERCICE				39 449			27 678

Les annexes aux comptes présentées aux pages 67 à 100 font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

2. État de la situation financière au 31 décembre 2020

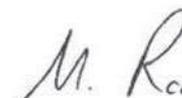
(en milliers d'USD)	Annexes	31-déc-2020	31-déc-2019
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	112 016	125 765
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	15(a)	18 269	21 029
Autres actifs	16	2 997	2 735
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	17	119 339	86 149
Récupérations	17&18	30 996	32 495
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		46 114	48 348
Frais d'acquisition reportés		1 524	1 921
Véhicules et équipements	19	330	462
Immobilisations incorporelles	20	282	315
Autres actifs financiers	21	6 765	27 100
Placements dans des fonds du marché monétaire	22	16 436	8 429
Placements à taux variables	23	78 815	75 680
Placements obligataires	24	262 726	169 748
Total Actif		696 609	600 176
PASSIF			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	15(b)	27 686	24 312
Autres dettes	25	5 785	4 064
Provisions pour sinistres	17	140 166	118 375
Part des réassureurs dans les récupérations	17	26 768	15 021
Provisions pour primes non acquises		54 421	57 604
Commissions cédées non acquises		10 151	10 337

(en milliers d'USD)	Annexes	31-déc-2020	31-déc-2019
PASSIF			
Subventions non acquises	26	12 331	11 329
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	27	134	1 658
Dettes financières – Emprunt IDA	28	8 382	8 297
Total Passif		285 824	250 997
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	29(a)	309 900	289 100
Primes d'émission	29(b)	17 339	9 319
Capital non alloué	29(b)	1 158	902
Réserves		82 388	49 858
Total Capitaux Propres		410 785	349 179
Total Capitaux Propres et Passif		696 609	600 176

Les états financiers présentés aux pages 63 à 103 ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 et ont été signés en son nom par :



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil
d'Administration



Mme Michal Ron
Vice-Présidente du Conseil
d'Administration

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

3. État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'USD)</i>	Annexes	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Réserves	Total
Au 1er janvier 2020		289 100	9 319	902	49 858	349 179
Augmentations de capital	29(c)	18 800	7 249	167	-	26 216
Dividendes		-	-	-	(6 919)	(6 919)
Dividendes réinvestis		2 000	771	89	-	2 860
Profit global de l'exercice		-	-	-	39 449	39 449
Au 31 décembre 2020		309 900	17 339	1 158	82 388	410 785
Au 1er janvier 2019		236 200	60	850	25 162	262 272
Augmentations de capital	29(c)	52 400	9 055	90	-	61 545
Transferts du capital non alloué		100	148	(248)	-	-
Dividendes		-	-	-	(2 982)	(2 982)
Dividendes réinvestis		400	56	210	-	666
Profit global de l'exercice		-	-	-	27 678	27 678
Au 31 décembre 2019		289 100	9 319	902	49 858	349 179

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 67 à 103 font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

4. Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'USD)</i>	Annexes	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	30	44 603	37 594
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achats de véhicules et d'équipements	19	(70)	(377)
Achats d'immobilisations incorporelles	20	(90)	(189)
Cessions de véhicules et d'équipements	7	3	1
(Placements)/Remboursements nets relatifs aux autres actifs financiers	21	20 353	(15 680)
Placements dans les fonds du marché monétaire	22	(7 818)	(220)
Placements nets à taux variables	23	(2 285)	(21 110)
Placements obligataires nets	24	(92 723)	(12 571)
Dividendes reçus		126	-
Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement		(82 504)	(50 146)
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Versements RLSF	26	-	5 740
Remboursements de crédits de développement IDA	28	(250)	(250)
Augmentations nettes de capital	29(c)	26 216	61 545
Dividendes versés		(1 814)	(1 933)
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement		24 152	65 102
AUGMENTATION NETTE EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(13 749)	52 550
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER		125 765	73 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	14	112 016	125 765

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 67 à 103 font partie intégrante des états financiers.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Information sur la Société

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N° 49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations Unies.

L'ACA comptait 18 États africains membres au 31 décembre 2020 (contre 16 membres en 2019) et 12 autres actionnaires (contre 11 autres actionnaires en 2019).

2. Méthodes comptables

(a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers, sont présentés sous l'annexe 3 : « Estimations et jugements comptables ».

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées

(i) Nouvelles normes IFRS et normes révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'ACA a adopté les amendements apportés aux normes IFRS ainsi que les nouvelles normes suivantes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, incluant les modifications corrélatives apportées à d'autres normes, avec une date initiale de mise en application au 1er janvier 2020. La nature et la portée de ces modifications sont présentées ci-dessous.

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le
Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8	Définition du terme « significatif »	1-janv-2020
Modifications d'IFRS 9, IFRS 7 et d'IAS 39	Réforme des taux d'intérêt de référence	1-janv-2020
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	1-janv-2020

En vigueur à compter du 1er janvier 2020 ; modifications aux normes IAS 1 et IAS 8, et modifications corrélatives à d'autres normes IFRS :

- Harmoniser les définitions données dans le Cadre conceptuel de l'information financière et les normes en soi ;
- Clarifier la définition du terme « significatif » ; et
- Intégrer certains renseignements de la norme IAS 1 au sujet de l'information non significative.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(i) Nouvelles normes IFRS et normes révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 (suite)

La définition se lit désormais comme suit :

« Une information présente un caractère significatif si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée. »

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS. En plus du Cadre conceptuel révisé, l'IASB a également publié le document Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS, qui renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32.

Modifications aux normes IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Ces modifications prévoient un certain allègement en regard de la réforme des taux d'intérêt de référence (TIO).

Les simplifications portent sur la comptabilité de couverture et font en sorte que les TIO ne devraient pas mettre fin à la comptabilité de couverture. Toutefois, toute portion inefficace des couvertures doit

continuer d'être comptabilisée à l'état de résultat. Elles ne s'appliquent pas à l'ACA.

Cependant, toutes les modifications ne mettent pas à jour ces conventions. Les modifications, qui sont en fait des mises à jour, entrent en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2020 ou après cette date, et leur application anticipée est permise. Les normes IFRS 2, IFRS 3, IFRS 6, IFRS 14, IAS 34, IFRIC 12, IFRIC 19 et IFRIC 20 ne s'appliquent pas à l'ACA.

(ii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Ci-après sont les normes IFRS révisées et nouvelles dont l'adoption n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le :
IFRS 17	Contrats d'assurance et modifications	1 janvier 2023
IFRS 16, 'Contrats de location'	Modification 'Allègements de loyers liés à la COVID-19'	1 juin 2020
Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 16	Réforme des taux d'intérêt de référence (TIO) (Phase 2)	1 janvier 2021
Modification d'IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1 janvier 2023
Améliorations annuelles - Cycle 2018 -2020	Modifications mineures d'IFRS 9	1 janvier 2022

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

— IFRS 17 Contrats d'assurance et modifications apparentées.

Une entité doit appliquer IFRS 17- Contrats d'assurance – aux :

- Contrat d'assurance et de réassurance qu'elle émet ;
- Contrat de réassurance qu'elle détient ; et
- Contrat d'investissement avec participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

IFRS 17 demande qu'une entité qui émet des contrats d'assurance les comptabilise dans l'état de la situation financière comme le total :

- des flux de trésorerie d'exécution — les estimations à jour des montants que l'entité s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des sinistres, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre de la valeur temps de l'argent et des risques liés à ces montants ; et,
- de la marge sur services contractuels — le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance. Le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net au fil du temps à mesure que l'entité fournira les services.

Selon IFRS 17, une entité doit comptabiliser les bénéfices en fonction des services fournis, plutôt qu'en fonction des primes perçues, et fournir des informations sur les bénéfices de contrats d'assurance liés

aux services futurs. IFRS 17 exige que l'entité regroupe séparément les contrats déficitaires et les contrats qui ne sont pas déficitaires. L'entité doit comptabiliser en résultat net la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour les contrats déficitaires.

Selon IFRS 17, l'entité doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, en prenant en compte les estimations à jour, l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie, et les taux d'actualisation. L'entité :

- (a) doit comptabiliser les variations des estimations des flux de trésorerie futurs d'une date de clôture à l'autre, soit au résultat net, soit comme un ajustement du profit attendu sur ses services d'assurance, selon la nature et la raison des variations ; et,
- (b) doit choisir l'affectation des effets des changements des taux d'actualisation soit au résultat net soit aux autres éléments du résultat global.

IFRS 17 exige également que l'entité fournisse des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, et d'évaluer les risques liés à l'émission de contrats d'assurance auxquels l'entité fait face.

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1er janvier 2023. Une entité appliquera la norme rétrospectivement, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Une application anticipée d'IFRS 17 est autorisée, à condition d'appliquer aussi l'IFRS 9 Instruments financiers, et l'IFRS 15 Produits des activités

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. En réponse à certaines préoccupations et difficultés soulevées, le Conseil a élaboré des modifications et quelques précisions pour faciliter l'application de la norme IFRS 17, simplifier certaines exigences de la norme et faciliter la transition. Les modifications ne visent pas à changer les principes fondamentaux de la norme ou à perturber la mise en application déjà entreprise.

L'adoption de la norme IFRS 17 pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers, les opérations et les indicateurs clés de performance de l'ACA. Une première analyse des impacts potentiels de cette nouvelle norme a été initiée en 2018 et a été conclue en 2019. L'ACA continuera à faire avancer les travaux préparatoires nécessaires aussi bien au niveau opérationnel que technique afin d'assurer qu'elle sera prête à temps pour l'adoption de cette norme.

– IFRS 16, 'Contrats de location'

Modification 'Allègements de loyers liés à la COVID-19' (publiée en juin 2020 et en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juin 2020).

Dans les modifications, l'IASB a offert aux preneurs (mais non aux

bailleurs) un allègement, sous forme d'exemption facultative, leur permettant de déterminer si l'allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue une modification de contrat de location, pourvu que l'allègement réponde à certaines conditions. Les preneurs peuvent choisir de comptabiliser les allègements de loyers admissibles de la même manière que s'ils ne représentaient pas des modifications à des contrats de location. Dans de nombreux cas, l'allègement sera comptabilisé comme paiement de loyer variable. L'ACA ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence sur ses activités.

– Modifications d'IFRS 9 'Instruments financiers', IAS 39 'Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation', IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir', IFRS 4 'Contrats d'assurance' et IFRS 16 'Contrats de location'

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (publiée en août 2020 et en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021).

La Phase 2 contient des modifications qui visent à répondre aux questions qui pourraient toucher l'information financière à la suite de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment son remplacement par des nouveaux taux de référence. L'impact de la réforme est encore en cours d'évaluation.

– Modification d'IAS 1 'Présentation des états financiers' sur le Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publiée en janvier 2020 et en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).

La modification clarifie que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

période de présentation de l'information financière. Le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif (par exemple, la réception d'une renonciation ou une violation de droit). Cela aura un impact mineur sur la présentation des états financiers.

– Cycle 2018 -2020 des améliorations annuelles (publié en mai 2020 et en vigueur sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022)

Ces améliorations comprennent des modifications mineures à la norme suivante :

IFRS 9, 'Instruments financiers' a été modifiée pour préciser que seulement les honoraires échangés entre l'emprunteur et le prêteur s'appliquent au 'test des 10 pour cent' aux fins de la décomptabilisation d'un passif financier. Les honoraires versés à des tiers sont exclus de ce calcul. Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur l'ACA.

(c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD (Dollars américains), sauf indication contraire.

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers

ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

(d) Activités d'assurance et de réassurance

(i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux estimations de primes à facturer acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes des annulations et de réductions, mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion de primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés représentent les frais d'acquisition

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(d) Activités d'assurance et de réassurance (suite)

(iii) Frais d'acquisition reportés (suite)

commerciaux engagés pour la période écoulée entre la fin de l'exercice et la date de règlement de la prime suivante.

Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées.

(v) Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer couvrent le coût total estimé des sinistres déclarés restant à payer à la fin de l'exercice.

(vi) Récupérations

Les récupérations représentent les récupérations attendues ou estimées déterminées sur la base du montant total des prévisions de récupération sur l'ensemble des exercices de souscription relatifs aux sinistres.

(vii) Autres provisions pour sinistres

Les autres provisions pour sinistres représentent les provisions pour sinistres inconnus estimées sur la base de la 'meilleure estimation', utilisant aussi bien des informations internes qu'externes, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité.

(viii) Coûts liés aux sinistres

Les coûts liés aux sinistres représentent les frais engagés ou à engager relativement aux sinistres. Ces coûts comprennent, entre autres, les honoraires juridiques.

(ix) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente les primes cédées à des compagnies de réassurance sur la base des traités et des réassurances facultatives souscrits(tes) sur les risques excédant la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes brutes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des couvertures de réassurance et sont acquises sur la durée de vie de ces couvertures. La part des réassureurs dans les provisions techniques ou dans les récupérations est déterminée sur la base des sinistres et provisions techniques comptabilisés au passif ou à l'actif.

Les commissions de cession sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et la variation des provisions pour commissions de cession est comptabilisée au compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises. Les commissions non acquises sont comptabilisées au passif.

(e) « One-off Commissions »

Les « One-off commissions » sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(f) Autres revenus

Les autres revenus incluent les subventions, les revenus provenant des limites de crédit et d'autres revenus accessoires réalisés dans le cours normal des activités. Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues. Les revenus provenant des limites de crédit sont comptabilisés nets des dépenses connexes engagées (achats d'informations).

(g) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les produits d'intérêts issus d'obligations, de billets, de dépôts à terme, de dépôts à demande et des Comptes Fiduciaires de Garantie. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le capital restant selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable, qui consiste à actualiser exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

(h) Dividendes

Les dividendes issus de placements dans des fonds du marché monétaire sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit d'en recevoir les paiements est établi et que le montant des dividendes peut être évalué de manière fiable.

(i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse et les dépôts auprès d'institutions financières, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. Ils sont facilement convertibles en

un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

(j) Véhicules et équipements

Les véhicules et équipements détenus à usage propre sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué de la dépréciation accumulée et de toute perte de valeur accumulée.

(i) Comptabilisation initiale

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et évalués au coût. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais accessoires liés à l'acquisition, tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation.

Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié, et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts et que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Tous les autres frais, réparations et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

(ii) Évaluation

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est par la suite amorti linéairement, depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de la durée d'utilité de chaque actif.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(j) Véhicules et équipements (suite)

(ii) Évaluation (suite)

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial d'USD 1 000 ou plus sont systématiquement capitalisés. Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à USD 1 000 sont capitalisés, mais totalement amortis durant le mois de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

(iii) Gains et pertes sur cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables nettes des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

(iv) Dépréciation pour perte de valeur

Les véhicules et équipements font l'objet d'une réévaluation à chaque clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif excède sa valeur recouvrable, l'élément d'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

(k) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS 38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- sa capacité à évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

(ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 à 5 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

(iii) Dépréciation pour perte de valeur

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(k) Immobilisations incorporelles (suite)

(iii) Dépréciation pour perte de valeur (suite)

recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

(l) Instruments financiers

(i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction. Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

(ii) Évaluation

Actifs financiers

L'ACA classe ses actifs financiers à revenu fixe dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti, car elle investit exclusivement dans cette catégorie d'actifs avec comme principaux objectifs de les détenir et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les placements de l'ACA dans les fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

L'ACA comptabilise la correction de valeur pour pertes ainsi que les variations du montant des pertes de crédit attendues. La correction de valeur pour pertes est évaluée à chaque date de clôture des comptes, pour prendre en compte les variations liées au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou depuis la date de clôture précédente.

(m) Avantages du personnel

(i) Avantages postérieurs à l'emploi

L'ACA offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies à ses employés. En vertu de ce régime, l'ACA verse mensuellement des cotisations fixes dans des régimes différents, son obligation étant limitée à ces cotisations. Par conséquent, le risque actuariel (soit celui lié au fait que les prestations seront inférieures à celles attendues) et le risque de placement (soit celui que les actifs investis seront insuffisants pour couvrir les prestations attendues) sont assumés par le personnel. Les cotisations de l'ACA au régime à cotisations définies sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle l'avantage est acquis par l'employé.

Jusqu'en 2020, l'ACA offrait à ses employés un régime d'avantages postérieur à l'emploi à cotisations définies. Les prestations de l'employé

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. Méthodes comptables (suite)

(m) Avantages du personnel (suite)

(i) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

en vertu de ce régime dépendaient du nombre d'années de service et du salaire final de l'employé. Le montant de l'engagement comptabilisé au passif de l'état de la situation financière à l'égard du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation liée à des prestations définies à la date de clôture des comptes.

(ii) Autres avantages du personnel

L'estimation de la dette relative aux congés annuels accumulés du personnel à la clôture des comptes est comptabilisée comme charge à payer. Les autres avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés.

(n) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États membres.

(o) Données comparatives

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation de l'exercice courant.

3. Estimations et jugements comptables

L'application des méthodes comptables décrites à l'annexe 2, nécessite parfois l'exercice de jugements de la part des administrateurs qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les montants comptabilisés, ainsi que la détermination d'estimations et d'hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut pas être simplement déduite d'autres sources. Les estimations et hypothèses correspondantes sont fondées sur les données historiques, les informations disponibles sur le marché ou d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements ou estimations fait(e)s par les administrateurs en vue de la préparation des états financiers de l'ACA et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentés ci-après.

(a) Provisions statistiques

Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche. Elles ont été estimées sur la base de la 'meilleure estimation', en utilisant les informations internes et externes disponibles, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité. La sinistralité ultime pourra, toutefois, différer de ces estimations.

En 2020, une dotation aux provisions statistiques d'un montant de 2,6MUSD (2019 : contre une dotation de 2,9MUSD) a été enregistrée dans les comptes de l'ACA, ce qui a porté le montant total des provisions statistiques reporté à l'état de la situation financière à 16,4MUSD au 31 décembre 2020 comparativement à 13,9MUSD au 31 décembre 2019.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3. Estimations et jugements comptables (suite)

(b) Obligation au titre des prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies est basée sur des hypothèses actuarielles de facteurs essentiellement démographiques et financiers. Si ces hypothèses changent, l'ACA pourrait être amenée à comptabiliser les charges liées au service antérieur au cours des prochains exercices. Les versements réels pourraient également être différents de l'obligation estimative au titre des avantages à prestations définies, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'un gain ou d'une perte.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'une Indemnité de fin de service de 1,1MUSD. Au 31 décembre 2020, l'ACA a comptabilisé une obligation de 0,13MUSD à l'égard d'un employé dont les cotisations au titre de l'Indemnité de fin de service sont en cours de règlement.

(c) Instruments financiers

(i) Classement des instruments financiers

Évaluation du modèle d'affaires dans lequel les actifs sont détenus et détermination si les conditions contractuelles des actifs représentent uniquement le versement de principal et l'intérêts à l'égard du principal impayé.

(ii) Pertes de crédit attendues (PCA)

Les PCA représentent soit les PCA pour la durée de vie soit pour les 12 mois à venir selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit. L'IFRS 9 ne définit pas ce qui représente une augmentation importante du risque de crédit. Afin d'évaluer si le risque de crédit d'un

actif a augmenté de manière significative, l'ACA prend en compte des informations qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables.

La perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut sont deux facteurs clés du calcul des PCA. Pour les instruments cotés publiquement, l'ACA utilise la perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut publiées par des sources externes. Pour les instruments non cotés, d'autres hypothèses sont retenues par l'ACA au cas par cas.

Au 31 décembre 2020, un montant de 0,24MUSD a été comptabilisé au titre des PCA pour les 12 mois à venir sur les actifs financiers de l'ACA contre 0,28 MUSD au 31 décembre 2019. Les PCA pour la durée de vie ont été établies à 0,7MUSD en 2020, contre 0,5MUSD en 2019.

(d) Conditions du bail

Afin de déterminer la durée de chaque contrat de location et d'évaluer la durée de la période non résiliable d'un contrat de location, l'ACA a déterminé la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Pour ce faire, pour chacun des contrats permettant à chaque partie contractante (le locataire et le bailleur) de résilier sans la permission de l'autre partie, l'ACA a évalué la pénalité de rupture de contrat en tenant compte des aspects économiques généraux qui incluent des éléments qualitatifs et quantitatifs basés sur des informations de marché et des estimations.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3. Estimations et jugements comptables (suite)

(d) Conditions du bail (suite)

Étant donné que tous les contrats de location de l'ACA étaient réputés être à court terme en 2020, l'ACA a choisi l'exonération des exemptions, et a continué de comptabiliser comme charges sur une base linéaire les loyers associés à ces contrats de location pendant toute la durée du contrat de location, tel que le prévoit la norme IFRS 16.6 et comme c'était le cas en vertu de la norme IAS 17. Par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'ACA. Les loyers, moins les frais de service, associés aux contrats de location à court terme se sont élevés à 0,2MUSD (contre 0,2MUSD en 2019).

4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que des systèmes rigoureux de contrôle interne et de surveillance sont essentiels pour une gestion efficace des risques.

Actuellement, l'ACA dispose de cinq niveaux de contrôle des risques.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le **premier niveau**. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département. Tous ces contrôles sont appliqués à la gestion des risques et contribuent à la réussite de l'ACA.

Le **deuxième niveau** est la Gestion du Risque d'Entreprise (GRE). La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction ainsi que le Conseil d'Administration ; elle a pour but d'identifier les événements potentiels – aussi bien internes qu'externes – qui pourraient affecter l'ACA de manière tangible

ou intangible, et de gérer ensuite la valeur quantifiable de ces événements pour qu'elle soit conforme à l'appétence au risque de l'ACA.

Des contrôles trimestriels sont menés dans le cadre de la GRE afin d'identifier, d'examiner et d'évaluer les risques clés et les dispositifs d'atténuation des risques. Cela implique la tenue d'un registre des risques qui fait l'objet de mises à jour intermédiaires en fonction du contexte opérationnel. L'ACA effectue, par ailleurs, une révision complète de la GRE environ tous les trois ans.

Le **troisième niveau** est l'audit interne, portant sur les processus et procédures, y compris la tenue du registre des risques, réalisé par un cabinet d'audit indépendant. Le Conseil d'Administration a choisi l'externalisation de la fonction d'audit interne de l'ACA depuis 2011, à un cabinet d'audit mondialement reconnu.

Le **quatrième niveau** est le département des risques. L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que des systèmes rigoureux de contrôle interne et de surveillance sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Depuis février 2020, un Directeur des risques indépendant a été nommé à temps plein au sein de l'équipe de direction. Il supervise les politiques, les processus et les procédures de l'ACA liés à tous les aspects de la gestion des risques. Le Directeur des risques dirige le département des risques qui comprend les fonctions d'analyse de crédit et de pays, le suivi et l'évaluation de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG).

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

Le **dernier niveau** est le Comité Risques du Conseil d'Administration, qui a été établi par le Conseil d'Administration en mai 2014. Ce comité est chargé d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques techniques, financiers et non financiers auxquels l'ACA peut faire face. Les contrôles trimestriels du registre des risques sont discutés avec le Comité Risques du Conseil d'Administration, et des points particuliers peuvent alors être signalés au Conseil d'Administration.

Nous continuerons à développer l'analyse des données de portefeuille, la gestion des risques liés aux transactions complexes et l'amélioration de l'évaluation de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), grâce à l'apport de nouvelles ressources.

(a) Risques inhérents aux activités de souscription

(i) Risque de pertes résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement.

Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures visant à identifier, évaluer, contrôler, atténuer, partager et surveiller efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent :

- les notations de pays ;
- l'analyse du portefeuille de risques ;
- l'évaluation prudente du risque de crédit et de la souscription sur les acheteurs ou les débiteurs ;
- l'évaluation complète du risque technique et du risque contractuel pour les risques politiques ;
- la réassurance ; et,
- la sélection de réassureurs dotés de solides notations de crédit.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, en sus de sa capacité de souscription, des limites d'exposition par pays, par secteur, par acheteur et par projet, et elle surveille ses encours.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Le tableau ci-après présente les expositions par branche et par pays au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

Exposition par branche :

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020		31-déc-2019	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
PORTEFEUILLE BANCAIRE	226 576	60 462	405 267	91 921
CAUTIONS	65 725	10 651	110 067	27 935
ASSURANCE-CRÉDIT SINGLE OBLIGOR (SO)	1 200 927	332 482	1 126 650	321 645
ASSURANCE-CRÉDIT WHOLE TURNOVER (WTO)	6 377	3 189	8 456	4 228
ASSURANCE RISQUE POLITIQUE (PRI)	4 762 801	561 602	4 778 148	607 226
TERRORISME ET SABOTAGE (VP&TS)	-	-	20 685	20 685
TOTAL	6 262 406	968 386	6 449 273	1 073 640

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Exposition par pays :

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020		31-déc-2019	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Bénin	1 018 780	67 698	1 055 544	71 293
Côte d'Ivoire	1 002 154	79 391	1 084 912	99 545
Éthiopie	271 125	25 550	346 125	25 550
Ghana	136 850	35 761	170 500	44 473
Kenya	704 356	139 113	724 771	165 993
Madagascar	33 917	10 946	4 649	2 801
Malawi	279 800	38 542	200 000	25 417
Niger	219 216	24 687	-	-
Nigéria	273 497	63 595	293 970	64 664
Ouganda	220 324	61 400	251 360	84 029
République Démocratique du Congo	159 097	30 837	230 045	46 881
Rwanda	157 947	54 445	173 122	60 323
Sud-Soudan	102 000	25 500	125 696	33 943
Tanzanie	419 814	82 067	447 041	99 727
Togo	304 490	31 266	125 790	7 748
Zambie	400 446	29 627	522 628	56 820
Zimbabwe	107 932	27 921	152 149	40 811
Autres Non-membres	450 661	140 040	540 971	143 622
TOTAL	6 262 406	968 386	6 449 273	1 073 640

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risque de contrepartie des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription, mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne désengage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal.

Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liés au risque de contrepartie des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir une notation de crédit minimum de « A- » de Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou A.M. Best, sauf avis contraire du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-après présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2020 sur la base des notations de crédit émises par Standard & Poor's (S&P) :

Notation S&P	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2020	31-déc-2019
AA	0,8%	0,8%
AA-	36,3%	36,0%
A+	55,0%	55,7%
A	2,9%	0,9%
A-	3,7%	3,2%
Non noté (*)	1,3%	3,4%
Total	100,0%	100,0%

(*) Noté A ou équivalent par au moins une des autres agences de notation, à l'exception d'une contrepartie multilatérale qui a été approuvée par le Conseil d'Administration, couvrant 0,3% (contre 0,4% en 2019) des expositions cédées.

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2020 sur la base des notations de crédit A.M. Best :

Notation A.M. Best	Pondération en % des expositions cédées	
	2020	2019
A+	42,3%	38,5%
A	55,1%	57,8%
A-	0,5%	2,3%
B++ (**)	0,3%	0,4%
Non noté (*)	1,8%	1,0%
Total	100,0%	100,0%

(*) Noté A (ou équivalent) ou supérieur par au moins une des autres agences de notation
 (**) Contrepartie multilatérale approuvée par le Conseil d'Administration

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité:

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché, telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.
- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

La politique de placement de l'ACA définit les principes généraux ainsi que l'allocation stratégique de ses actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à préserver le capital.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue régulièrement les nouvelles propositions d'investissements. Le CGP rapporte trimestriellement au Conseil d'Administration à travers le Comité des Finances et de l'Audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement aux critères d'investissement définis

contractuellement ainsi qu'à l'allocation stratégique prévue dans la politique d'investissement de l'ACA.

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux fluctuations des taux d'intérêts est limité :

- Au 31 décembre 2020, le portefeuille d'investissements de l'ACA était de 82% (contre 77% en 2019) de placements à taux fixe qui couvriraient largement le montant de son endettement à taux fixe (emprunt IDA – 8,3MUSD contre 8,3 MUSD au 31 décembre 2019). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le résultat de l'ACA.
- Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR sur les produits d'intérêts et le résultat net de l'ACA.

3m USD LIBOR (en points de base)	Amélioration attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)	
	2020	2019
(25)	(208)	(4)
(50)	(417)	(9)
25	208	4
50	417	9
75	625	13
100	833	21

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(i) Risque de marché (suite)

La plupart des instruments financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti en 2020. Au 31 décembre 2020, seulement 4% (contre 2% en 2019) des actifs financiers de l'ACA (soit 16,4MUSD contre 8,4MUSD au 31 décembre 2019) étaient investis dans des fonds du marché monétaire, et ont été évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact significatif ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat, sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité.

La monnaie de transaction de l'ACA est le Dollar américain (USD). Étant donné que l'ACA effectue la plupart de ses transactions en USD, elle a choisi de libeller plus de 91% (contre plus de 95% en 2019) de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au risque de change.

(ii) Risque de crédit

Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un événement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur sa situation financière ou sur son résultat, l'ACA maintient un portefeuille d'actifs diversifié et définit diverses limites qui peuvent être révisées périodiquement.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche constamment à maintenir la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2020, le portefeuille de placements de l'ACA était à 96%

d'instruments notés dans la catégorie investissement contre 96 % au 31 décembre 2019.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

Le tableau, ci-dessous récapitule les pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs de l'ACA :

<i>(en milliers d'USD)</i>	Montants bruts			Provision pour PCA		Montants Nets
	Phase 1 Performants	Phase 2 Moins performants	Phase 3 Non performants	PCA Pour 12 mois	PCA Pour la durée de vie	
Au 31 décembre 2020						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 027	-	554	-	(544)	50 027
Autres créances	2 798	-	199	-	(199)	2 798
Dépôts auprès des institutions financières	21 859	-	-	(351)	-	21 508
Instruments du marché monétaire	40 504	-	-	(23)	-	40 481
Autres actifs financiers	6 777	-	-	(12)	-	6 765
Placements dans les fonds du marché monétaire	16 436	-	-	-	-	16 436
Placements dans des billets à taux variables	78 860	-	-	(45)	-	78 815
Placements obligataires	262 817	-	-	(91)	-	262 726
Total	480 078	-	753	(522)	(753)	479 556
Au 31 décembre 2019						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 329	-	540	-	(540)	38 329
Autres créances	2 578	-	173	-	(173)	2 578
Dépôts auprès des institutions financières	17 204	-	-	(185)	-	17 019
Instruments du marché monétaire	70 448	-	-	(31)	-	70 417
Autres actifs financiers	27 120	-	-	(20)	-	27 100
Placements dans les fonds du marché monétaire	8 429	-	-	-	-	8 429
Placements dans des billets à taux variable	75 705	-	-	(25)	-	75 680
Placements obligataires	169 770	-	-	(22)	-	169 748
Total	409 583	-	713	(283)	(713)	409 300

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque Risque de crédit (suite)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition au risque de crédit relatif aux contrats d'assurance ou de réassurance conclus par l'ACA :

(en milliers d'USD) Au 31 décembre 2020	Brut	Dépréciation	Net
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	18 292	(23)	18 269
Part des réassureurs dans les sinistres	17 948	-	17 948
Récupérations	30 996	-	30 996
Total	67 236	(23)	67 213

(en milliers d'USD) Au 31 décembre 2019	Brut	Dépréciation	Net
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	21 035	(6)	21 029
Part des réassureurs dans les sinistres	15 184	-	15 184
Récupérations	34 899	(2 404)	32 495
Total	71 118	(2 410)	68 708

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes par catégorie d'instrument financier :

(en milliers d'USD)	Annexes	PCA pour 12 mois	PCA pour la durée de vie
Dépôts auprès d'institutions financières			
PCA au 31 décembre 2019	14	216	540
Correction de valeur pour pertes	13	(216)	14
PCA sur les nouveaux dépôts	13&14	374	-
PCA au 31 décembre 2020		374	554
Autres actifs financiers			
PCA au 31 décembre 2019	14	20	-
Correction de valeur pour pertes	13&21	(12)	-
PCA sur les nouveaux autres actifs financiers	13&21	4	-
PCA au 31 décembre 2020		12	-
Billets à taux variable			
PCA au 31 décembre 2019	14	25	-
Correction de valeur pour pertes	13&23	9	-
PCA sur les nouveaux billets à taux variable	13&23	11	-
PCA au 31 décembre 2020		45	-
Obligations			
PCA au 31 décembre 2019	14	22	-
Correction de valeur pour pertes	13&24	(1)	-
PCA sur les nouvelles obligations	13&24	70	-
PCA au 31 décembre 2020		91	-
Total PCA au 31 décembre 2020		522	554

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur date d'échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels de l'ACA à la fin de l'exercice.

(en milliers d'USD)	0-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2020					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	27 686	-	-	-	27 686
Autres dettes	6 869	-	-	-	6 869
Provisions pour sinistres	22 289	-	-	-	22 289
Dettes financières	161	231	1 879	6 710	8 981
Total à payer	57 005	231	1 879	6 710	65 825
Au 31 décembre 2019					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	24 312	-	-	-	24 312
Autres dettes	4 046	-	-	-	4 046
Provisions pour sinistres	33 500	-	-	-	33 500
Dettes financières	156	155	1 691	6 932	8 934
Total à payer	62 014	155	1 691	6 932	70 792

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

Au 31 décembre 2020, 24% (contre 25% en 2019) des actifs financiers de l'ACA étaient constitués de dépôts et d'instruments du marché monétaire à échéance inférieure à un an. Par ailleurs, les placements de l'ACA dans des titres de créances sont tous négociables et peuvent être dénoués en trésorerie en moins de trois mois. L'ACA considère donc que son portefeuille de placements est suffisamment solide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels.

(c) Passif éventuel – Litige en cours

L'ancien Directeur Général de l'ACA, M. George Otieno, a intenté une poursuite contre l'institution pour la résiliation anticipée de son contrat. Selon les documents présentés aux tribunaux par M. George Otieno, ce dernier réclame un montant de 151,9 MKSH (soit environ 1,5 MUSD). Selon les avocats de l'ACA, ce montant et les autres frais y afférents que les tribunaux pourraient déterminer, ne seraient versés à M. George Otieno que si la demande présentée est recevable. Les avocats de l'ACA pensent également que les tribunaux peuvent rejeter totalement la requête.

De tout ce qui précède et conformément à la norme IAS 37, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers 2020 à cet égard.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

5. Gestion du capital

Conformément à l'Accord portant création de l'ACA, l'Agence, ses biens, ses autres avoirs, opérations et activités, sont exemptés de toute restriction, réglementation, supervision, mainmise, moratoire et autre restriction d'ordre législatif, exécutif, administratif et monétaire, quelle qu'en soit la nature.

L'ACA applique une règle de « 5 fois la capacité globale » pour déterminer sa capacité de souscription, ainsi que certaines règles apparentées du cadre de risque de crédit.

En décembre 2019, l'ACA a appliqué une règle de « 8 fois la capacité globale ». En 2020, l'ACA l'a diminuée à « 5 fois sa capacité globale » pour s'aligner avec ses pairs de l'industrie et suivre les conseils des agences de notation internationales au sujet de la limite appropriée pour les institutions notées « A+/A1 » et mieux. Le levier financier net des cinq dernières années s'est situé entre 2 et 3 fois.

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Expositions nettes (A)	968 386	1 073 640
Capitaux propres (B)	410 785	349 179
Capacité (C) = 5*(B) (2019 : 8*(B)) (*)	2 053 925	2 793 432
Surplus de capital (C-A)	1 085 539	1 719 792

(*) Selon la capacité de souscription interne de l'ACA

6. Sinistres nets des recouvrements

Les sinistres nets de recouvrements de l'exercice clos le 31 décembre 2020 étaient de 2,9MUSD (contre 2,9MUSD en 2019), et incluaient une dotation aux provisions statistiques de 2,6MUSD (contre une dotation de 2,9MUSD en 2019). Au 31 décembre 2020, le montant des réserves statistiques comptabilisé dans l'état de la situation financière s'élevait à 16,4MUSD (annexe 17), par rapport à 13,9MUSD au 31 décembre 2019.

7. Autres revenus nets

(en milliers d'USD)	2020	2019
Subventions acquises	251	420
Produits de cession de véhicules et équipements (annexe 30)	3	1
Charges nettes sur les limites de crédit	56	43
Divers	10	10
Total autres revenus nets de l'exercice clos au 31 décembre	320	474

Subventions

L'ACA a bénéficié d'une subvention d'un montant de 1MUSD du Fonds pour l'Assistance au Secteur Privé en Afrique (FAPA) géré par la Banque Africaine de Développement, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Le premier versement a été reçu en 2011 et le dernier en 2013. Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées.

En 2019, l'ACA a signé un accord de financement avec KfW, la banque de développement allemande, en vertu de laquelle elle bénéficiera d'une

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

7. Autres revenus nets (suite)

contribution financière au titre d'assistance technique (AT) maximale de 1,3MEUR (soit 1,5MUSD) pour mettre en place le projet « Regional Liquidity Support Facility (RLSF) ». Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées dans les états financiers. La subvention fonctionne par le biais de remboursements des dépenses encourues.

Le tableau ci-dessous décrit les revenus provenant de subventions comptabilisées durant l'année.

<i>(en milliers d'USD)</i>	2020	2019
FAPA - Subvention	51	70
RLSF - Assistance technique	200	350
Subventions de l'exercice clos au 31 décembre	251	420

8. Charges d'exploitation

<i>(en milliers d'USD)</i>	2020	2019
Salaires et autres avantages à court terme	(4 940)	(5 185)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à cotisations définies	(431)	(444)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à prestations définies (annexe 27)	226	(419)
Frais généraux	(678)	(712)
Frais de consultance	(894)	(472)
Amortissement des véhicules et équipements (annexes 19 & 30)	(171)	(200)
Frais de déplacement	(97)	(455)
Dépenses de recrutement	(31)	(225)
Frais liés à l'Assemblée Générale	(22)	(277)
Frais du Conseil d'Administration	(164)	(252)
Frais de marketing	(263)	(263)
Amortissement des immobilisations incorporelles (annexes 20 & 30)	(123)	(96)
Frais bancaires (*)	(107)	-
Variation des provisions pour créances douteuses	(39)	22
Charges d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre	(7 734)	(8 978)

(*) Les frais bancaires ont été reclassés en charges d'exploitation en 2020, alors qu'ils étaient comptabilisés dans les charges financières en 2019.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

9. Produits d'intérêts

(en milliers d'USD)	2020	2019
Revenus des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire	2 133	2 181
Revenus des placements à taux variable	1 143	1 752
Amortissement des placements à taux variable (annexes 23 & 30)	107	(147)
Revenus des placements obligataires	5 525	4 022
Amortissement des placements obligataires (annexes 24 & 30)	(881)	(341)
Autres produits d'intérêts	65	72
Produits d'intérêt de l'exercice clos au 31 décembre	8 092	7 539

Les placements obligataires et les autres titres d'emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Amortissement des obligations ».

10. Dividendes

(en milliers d'USD)	2020	2019
Dividendes provenant de fonds du marché monétaire	126	429
Dividendes de l'exercice clos au 31 décembre	126	429

L'ACA détient des parts dans des fonds du marché monétaire qui versent des dividendes.

11. Charges financières

(en milliers d'USD)	2020	2019
Frais de gestion sur emprunt IDA	(59)	(63)
Frais bancaires(*)	-	(102)
Charges financières de l'exercice clos au 31 décembre	(59)	(165)

(*) Les frais bancaires ont été reclassifiés en charges d'exploitation en 2020.

L'ACA paie des frais de gestion sur le montant principal restant dû à un taux annuel de 0,75% sur le crédit de développement de l'IDA (annexe 28).

12. Gains / (Pertes) de change

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Pertes de change sur emprunt IDA (annexe 28)	(335)	(48)
Autres (pertes)/gains de change	2 724	(124)
Total des gains / (pertes) de change de l'exercice	2 389	(172)

L'emprunt IDA (annexe 28) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS), et est converti en USD au taux de change en vigueur à chaque clôture.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

13. Pertes liées à la dépréciation de valeur des avoirs financiers

(en milliers d'USD)	2020	2019
Variation des PCA pour les 12 mois à venir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (annexe 14)	(158)	(110)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des placements à taux variable (annexe 23)	(20)	(7)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des placements obligataires (annexe 24)	(69)	(1)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des autres actifs financiers (annexe 21)	8	(15)
Perte de change liée à la dépréciation de valeur	(1)	4
Total des pertes liées à la dépréciation de valeur de l'exercice clos au 31 décembre	(240)	(129)

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Disponibilités	50 581	38 869
Dépôts auprès des institutions financières	21 859	17 204
Instruments du marché monétaire	40 666	71 347
Décotes sur instruments du marché monétaire	(162)	(899)
Provisions pour dépréciation des dépôts et disponibilités	(554)	(540)
PCA pour les 12 mois à venir (annexe 13)	(374)	(216)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au	112 016	125 765

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient une somme de 0,5MUSD (contre 0,5MUSD en 2019) détenue auprès d'une banque qui a été mise en redressement judiciaire en 2016. Ce montant a été entièrement déprécié au 31 décembre 2020 comme c'était le cas en 2019.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient également une perte de crédit attendue (PCA) à l'égard d'actifs performants de 0,4MUSD (contre 0,2MUSD en 2019).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par devise des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire :

	31-déc-2020		31-déc-2019	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dépôts à terme en USD	10 487	2,41%	5 292	3,41%
Dépôts à terme en EUR	8 452	0,80%	9 308	1,32%
Dépôts à terme en KSH	2 920	9,47%	2 604	9,08%
Dépôts à terme au	21 859	2,48%	17 204	3,14%
Instruments du marché monétaire en USD	40 666	1,11%	71 347	2,71%
Total des dépôts et des instruments du marché monétaire au	62 525	1,59%	88 551	2,79%

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

15. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020	31-déc-2019
(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Créances nées d'opérations d'assurance et d'acceptation en réassurance	17 832	20 938
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	460	97
Provisions pour créances douteuses	(23)	(6)
Total des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	18 269	21 029
(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Dettes nées d'opérations d'assurance et d'acceptation de réassurance	4 626	10 464
Dettes nées d'opérations de cession en réassurance	23 060	13 848
Total des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	27 686	24 312

16. Autres actifs

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020	31-déc-2019
Avances constatées	174	157
Prêts et avances aux employés	125	199
Intérêts courus	2 261	2 151
TVA à recevoir	199	173
TVA dépréciées	(199)	(173)
Autres	437	228
Total autres actifs au	2 997	2 735

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

17. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	31-déc-2020			31-déc-2019		
	Survenus & IBNER(*)	Provisions statistiques	Total	Survenus & IBNER (*)	Provisions statistiques	Total
Sinistres	(22 289)	(117 877)	(140 166)	(33 500)	(84 875)	(118 375)
Part des réassureurs dans les sinistres	17 948	101 391	119 339	15 184	70 965	86 149
Récupérations (annexe 18)	30 996	-	30 996	32 495	-	32 495
Part des réassureurs dans les récupérations	(26 768)	-	(26 768)	(15 021)	-	(15 021)
Total provisions nettes pour sinistres	(113)	(16 486)	(16 599)	(842)	(13 910)	(14 752)

(*) IBNER signifie *Incurring But Not Enough Reported*

Le tableau ci-dessous présente le développement des sinistres bruts sur une période de 10 ans :

Année de souscription (en milliers d'USD)	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Bruts 31-déc-2020	Bruts 31-déc-2019
2011	-	-	1 538	591	665	-	-	-	-	-	-	-
2012	100	1 238	1 219	964	94	375	83	-	-	-	-	-
2013	1 581	1 231	518	149	-	-	-	-	-	-	-	-
2014	462	4 359	427	263	274	-	-	-	-	-	-	-
2015	2 113	14 555	1 335	445	25 104	39	-	-	-	-	39	25 104
2016	2 115	3 420	1 806	7 184	573	-	-	-	-	-	573	7 184
2017	4 245	3 129	1 172	21 398	-	-	-	-	-	-	21 398	1 172
2018	-	40	40	-	-	-	-	-	-	-	40	40
2019	-	87	-	-	-	-	-	-	-	-	87	-
2020	152	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152	-
Grand Total											22 289	33 500

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

18. Recouvrements

<i>(en milliers d'USD)</i>		31-déc-2020		
	Recouvrements	Réduction de capital	Radiation	Recouvrements nettes
Recouvrements à recevoir au titre de l'Assurance Risque Politique	479	-	-	479
Autres récupérations	30 517	-	-	30 517
Total Recouvrements au	30 996	-	-	30 996

<i>(en milliers d'USD)</i>		31-déc-2019		
	Recouvrements	Réduction de capital	Dépréciation	Recouvrements nettes
Recouvrements à recevoir au titre de l'Assurance Risque Politique	2 404	-	(2 404)	-
Autres recouvrements	32 495	-	-	32 495
Total Recouvrements au	34 899	-	(2 404)	32 495

19. Véhicules et équipements

<i>(en milliers d'USD)</i>		Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipements de bureau	Mobilier et installations	Total
Au 31 décembre 2020					
Coût					
Au 1er janvier 2020		277	910	798	1 985
Acquisitions		-	64	6	70
Ajustement		-	-	(31)	(31)
Cessions et mis au rebut		-	(28)	(6)	(34)
Au 31 décembre 2020		277	946	767	1 990
Amortissement					
Au 1er janvier 2020		(182)	(730)	(611)	(1 523)
Dotation aux amortissements de l'exercice		(50)	(78)	(43)	(171)
Amortissement sur éléments cédés ou mis au rebut		-	28	6	34
Au 31 décembre 2020		(232)	(780)	(648)	(1 660)
Au 31 décembre 2019					
Coût					
Au 1er janvier 2019		246	784	587	1 617
Acquisitions		31	135	211	377
Cessions et mis au rebut		-	(9)	-	(9)
Au 31 décembre 2019		277	910	798	1 985
Amortissement					
Au 1er janvier 2019		(127)	(644)	(561)	(1 332)
Dotation aux amortissements de l'exercice		(55)	(95)	(50)	(200)
Amortissement sur éléments cédés ou mis au rebut		-	9	-	9
Au 31 décembre 2019		(182)	(730)	(611)	(1 523)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2020		45	166	119	330
Au 31 décembre 2019		95	180	187	462

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

20. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Coût		
Au 1er janvier	860	671
Acquisitions	90	189
Au	950	860
Amortissement		
Au 1er janvier	(545)	(449)
Dotation aux amortissements de l'exercice (annexes 8 & 30)	(123)	(96)
Au	(668)	(545)
Valeur comptable nette		
Au	282	315

Les immobilisations incorporelles représentent la valeur comptable nette des logiciels informatiques.

21. Autres actifs financiers

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Valeur comptable au 1er janvier	27 100	11 439
Nouveaux placements	6 500	26 580
Remboursements	(26 853)	(10 900)
PCA pour les 12 mois à venir (annexes 13 et 30)	8	(15)
Gains / (Pertes) de change	10	(4)
Total autres actifs financiers au	6 765	27 100

Les autres actifs financiers sont constitués de dépôts en USD, dont le rendement moyen est de 1,89% et l'échéance moyenne pondérée est de 12 mois (contre un rendement moyen de 2,51% et une échéance moyenne de 8 mois en 2019).

22. Placements dans des fonds du marché monétaire

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Valeur comptable au 1er janvier	8 429	8 410
Nouveaux placements	21 187	-
Dividende capitalisé	-	220
Remboursement	(13 369)	-
Variation dans la juste valeur (annexe 30)	16	(201)
Gain de change	173	-
Total des placements dans des fonds du marché monétaire au	16 436	8 429

Les placements dans des fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur.

23. Placements à taux variable

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Valeur comptable au 1er janvier	75 680	54 805
Nouveaux placements	16 085	37 912
Remboursements et préventes	(13 800)	(16 802)
Amortissement (annexes 9 & 30)	107	(147)
PCA sur 12 mois (annexes 13 & 30)	(20)	(7)
Gains / (Pertes) de change	763	(81)
Total des placements à taux variable au	78 815	75 680

Le taux d'intérêt effectif des placements à taux variable était de 2,1% au 31 décembre 2020 (contre 3,0% en 2019).

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

24. Placements obligataires

Le tableau ci-dessous montre la valeur comptable des placements obligataires:

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Valeur comptable au 1er janvier	169 748	157 519
Nouveaux placements	161 144	65 291
Ventes et remboursements	(68 421)	(52 812)
Amortissement (annexes 9 et 30)	(881)	(341)
Variation des intérêts courus à l'acquisition	42	92
PCA pour les 12 mois à venir (annexes 13 et 30)	(69)	(1)
Gain de change	1 163	-
Total des placements obligataires au	262 726	169 748

Le tableau ci-après montre la ventilation par date de maturité et par valeur nominale des obligations :

Maturité	31-déc-2020		31-déc-2019	
	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)
2020	49 270	19,0%	58 220	34,4%
2021	70 015	27,1%	43 070	25,5%
2022	35 560	13,7%	43 880	26,0%
2023	28 960	11,2%	12 305	7,3%
2024	31 620	12,2%	8 465	5,0%
2025	22 687	8,8%	-	-
2026	8 950	3,5%	1 840	1,1%
2027	4 554	1,8%	-	-
2028	400	0,2%	1 250	0,7%
2029	6 435	2,5%	-	-
Total au	258 451	100,0%	169 030	100,0%

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	2020	2019
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	4,13 ans	1,7 ans
Rendement brut moyen du portefeuille obligataire	1,94%	2,27%

25. Other Liabilities

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Charges encourues	1 136	1 325
Charges au titre du régime à prestations définies	357	532
Charges non techniques à payer	487	171
Frais de gestion sur emprunt IDA	19	18
Dividende payable	3 786	2 018
Autres dettes au	5 785	4 064

26. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Subventions non acquises au 1er janvier	11 329	5 645
Dépenses encourues	(76)	(84)
Versements RLSF	-	5 740
Gains de change	1 078	28
Subventions non acquises au	12 331	11 329

En plus de l'assistance technique (annexe 7), KfW, la banque de développement allemande, a consenti une subvention en deux tranches à hauteur de 31,6MEUR en vue de la mise en œuvre du projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF). Les fonds serviront à fournir des garanties

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

26. Subventions non acquises (suite)

en espèces pour garantir l'émission de lettres de crédit pour des projets admissibles et à couvrir la position de première perte en cas de sinistres. Les versements sont calculés en fonction des garanties en espèces anticipées. L'ACA a reçu un premier versement de 4,8MEUR (soit 5,5 MUSD) en 2018, et le second versement de 5,2MEUR (soit 5,7MUSD) reçu en 2019. Ces fonds ont été déposés dans un compte de dépôt désigné approuvé par KfW. L'ACA transférera les sommes appropriées du compte de dépôt RLSF au compte de garantie RLSF lorsque des projets admissibles auront été approuvés. En cas de sinistre, l'ACA prélèvera des fonds dans le compte de garantie pour régler le sinistre (si la valeur du sinistre ne dépasse pas les fonds détenus dans le compte de garantie). Si la valeur du sinistre est supérieure aux fonds en dépôt dans le compte de garantie, l'ACA assumera le solde. Aucun risque n'a été souscrit dans le cadre de cette facilité au 31 décembre 2020.

27. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Au 1er janvier	1 658	1 239
(Diminution) / augmentation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de l'exercice (annexe 8)	(226)	419
Paielements	(1 298)	-
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au	134	1 658

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'une indemnité de fin de service de 1,1MUSD pour tous les employés actuels admissibles à cette indemnité. Une somme de 0,2MUSD a été versée au personnel qui a quitté l'organisation durant l'année, le paiement total se chiffrant à 1,3MUSD. Au 31 décembre 2020, la seule obligation de l'ACA au titre de l'indemnité de fin de service s'élevait à 0,13MUSD à l'égard d'un employé dont les cotisations au titre de l'Indemnité de fin de service sont en cours de règlement. Autre que ce règlement en cours, l'ACA n'a plus d'obligation en vertu de ce régime.

28. Dettes financières – Emprunt IDA

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Au 1er janvier	8 297	8 595
Gains / (Pertes) de change (annexes 12 et 30)	335	(48)
Remboursements	(250)	(250)
Emprunt IDA au	8 382	8 297

En vertu de l'accord de crédit de développement (ACD) entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendant l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et de l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3,9MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3MDTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans: (a) du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit et (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

29. Capital social et primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 milliard d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000USD ; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres et les actionnaires.

Il y a du capital non alloué lorsque la valeur de la contribution au capital ou des dividendes réinvestis est inférieure à la valeur d'une action.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions contraires expressément stipulées par le Traité de l'ACA.

Le capital de l'ACA s'élevait à 309,9MUSD au 31 décembre 2020 contre 289,1MUSD au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 20,8MUSD dont 18,8MUSD provenant d'une hausse du capital et 2MUSD provenant de dividendes réinvestis par les actionnaires.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(a) Capital Social

La ventilation du capital social émis et libellé au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-déc-2020		31-déc-2019	
Membre / actionnaire	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Bénin	140	14 000	139	13 900
Burundi	153	15 300	153	15 300
Côte d'Ivoire	193	19 300	191	19 100
Éthiopie	71	7 100	70	7 000
Ghana	150	15 000	150	15 000
Kenya	286	28 600	286	28 600
Madagascar	69	6 900	68	6 800
Malawi	178	17 800	174	17 400
Niger	90	9 000	-	-
Nigéria	119	11 900	119	11 900
Ouganda	229	22 900	229	22 900
République Démocratique du Congo	198	19 800	194	19 400
Rwanda	87	8 700	87	8 700
Sud-Soudan	90	9 000	89	8 900
Tanzanie	169	16 900	169	16 900
Togo	88	8 800	-	-
Zambie	173	17 300	171	17 100
Zimbabwe	132	13 200	129	12 900
Total États Membres	2 615	261 500	2 418	241 800
Kenya Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Total entités publiques	10	1 000	10	1 000

(en milliers d'USD)	31-déc-2020		31-déc-2019	
Membre / actionnaire	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
African Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Atradius	1	100	1	100
Banque Africaine de Développement	150	15 000	150	15 000
CESCE	10	1 000	-	-
Chubb	85	8 500	85	8 500
COMESA	1	100	1	100
ECGC Inde	101	10 100	100	10 000
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
TDB (anciennement PTA Bank Limited)	10	1 000	10	1 000
UK Export Finance	1	100	1	100
ZEP-RE (PTA Reinsurance Company)	5	500	5	500
Autres actionnaires	474	47 400	463	46 300
TOTAL ACTIONS	3 099	309 900	2 891	289 100

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(b) Primes d'émission et capital social non attribué

La ventilation des primes d'émission et du capital social non attribué se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-déc-2020			31-déc-2019			(en milliers d'USD)	31-déc-2020			31-déc-2019		
	États membres	Capital appelé	Primes d'émission	Capital non alloué	Capital appelé	Primes d'émission		Capital non alloué	États membres	Capital appelé	Primes d'émission	Capital non alloué	Capital appelé
Bénin	14 000	39	112	13 900	-	68	Africa Re	1 000	-	-	1 000	-	-
Burundi	15 300	-	91	15 300	-	91	Atradius	100	-	-	100	-	-
Côte d'Ivoire	19 300	1 064	104	19 100	987	2	Banque Africaine de Développement	15 000	-	-	15 000	-	-
Éthiopie	7 100	56	65	7 000	17	10	CESCE	1 000	386	-	-	-	-
Ghana	15 000	2 643	-	15 000	2 643	-	Chubb	8 500	1 498	2	8 500	1 498	2
Kenya	28 600	53	33	28 600	53	33	COMESA	100	-	-	100	-	-
Madagascar	6 900	285	67	6 800	247	52	ECGC Inde	10 100	1 739	23	10 000	1 700	-
Malawi	17 800	174	25	17 400	20	92	SACE SpA	10 000	-	-	10 000	-	-
Niger	9 000	3 470	44	-	-	-	Trade & Development Bank	1 000	-	-	1 000	-	-
Nigéria	11 900	2 097	113	11 900	2 097	54	UK Export Finance	100	-	5	100	-	-
Ouganda	22 900	-	37	22 900	-	37	ZEP-RE (PTA Reinsurance Co.)	500	-	-	500	-	-
République Démocratique du Congo	19 800	174	44	19 400	20	54	TOTAL	47 400	3 623	30	46 300	3 198	2
Rwanda	8 700	-	79	8 700	-	79	TOTAL DES ACTIONS	309 900	17 339	1 158	289 100	9 319	902
Sud-Soudan	9 000	39	38	8 900	-	63							
Tanzanie	16 900	-	71	16 900	-	71							
Togo	8 800	3 392	122	-	-	-							
Zambie	17 300	97	28	17 100	20	83							
Zimbabwe	13 200	133	49	12 900	17	105							
Kenya Re	1 000	-	6	1 000	-	6							
TOTAL	262 500	13 716	1 128	242 800	6 121	900							

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(c) Capital versé

<i>(en milliers d'USD)</i>		31-déc-2020				31-déc-2019			
Membre / Actionnaire	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Total	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Total	
Niger	9 000	3 470	45	12 515	-	-	-	-	
CESCE	1 000	386	-	1 386	-	-	-	-	
Togo	8 800	3 393	122	12 315	-	-	-	-	
Chubb	-	-	-	-	8 500	1 498	2	10 000	
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	5 600	955	2	6 557	
ECGC Inde	-	-	-	-	10 000	1 700	-	11 700	
Ghana	-	-	-	-	15 000	2 643	-	17 643	
Madagascar	-	-	-	-	1 400	162	33	1 595	
Nigéria	-	-	-	-	11 900	2 097	53	14 050	
TOTAL	18 800	7 249	167	26 216	52 400	9 055	90	61 545	

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(d) Dividendes réinvestis

<i>(en milliers d'USD)</i>		31-déc-2020			31-déc-2019		
Membre / Actionnaire	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Capital social	Prime d'émission	Capital non alloué	
Bénin	100	39	44	-	-	-	
Côte d'Ivoire	200	77	102	-	-	-	
ECGC Inde	100	39	23	-	-	-	
Éthiopie	100	39	55	-	-	91	
Kenya	-	-	-	300	38	33	
Madagascar	100	38	16	-	-	24	
Malawi	400	154	(67)	-	-	-	
Nigéria	-	-	59	-	-	-	
République Démocratique du Congo	400	154	(11)	-	-	-	
Sud-Soudan	100	39	(25)	-	-	12	
UK Export Finance	-	-	5	-	-	-	
Zambie	200	77	(55)	-	-	-	
Zimbabwe	300	115	(57)	100	18	50	
TOTAL	2 000	771	89	400	56	210	

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

30. Annexe relative à l'état des flux de trésorerie

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Profit global de l'exercice	39 449	27 678
Ajustements pour :		
Dépréciation - Véhicules et équipements (annexes 8 & 19)	171	200
Amortissement - Immobilisations incorporelles (annexes 8 & 20)	123	96
Amortissement - Placements obligataires (annexes 9 & 24)	881	341
Amortissement - Placements à taux variable (annexes 9 & 23)	(107)	147
Pertes/(Gains) de change	(2 389)	65
Gains sur mises aux rebuts	(3)	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers (annexe 22)	(16)	201
Variation des PCA sur autres actifs financiers (annexes 13 & 21)	(8)	15
Variation des PCA sur placements à taux variable (annexes 13 & 23)	20	7
Variation des PCA sur placements obligataires (annexes 13 & 24)	69	1
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Augmentation des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	2 760	(1 358)
Augmentation des autres créances	(262)	(368)
Augmentation de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	(33 190)	(37 224)
(Augmentation)/diminution des récupérations	1 499	(29 893)

(en milliers d'USD)	31-déc-2020	31-déc-2019
Diminution/(Augmentation) de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	2 234	(9 865)
Diminution/(Augmentation) des frais d'acquisition reportés	397	(418)
Augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	3 374	5 961
(Diminution)/Augmentation des autres dettes (*)	(46)	301
Augmentation des provisions pour sinistres	21 791	53 628
Augmentation de la part des réassureurs dans les récupérations	11 747	14 637
(Diminution)/Augmentation des provisions pour primes non acquises	(3 183)	10 452
(Diminution)/Augmentation des commissions cédées non acquises	(186)	2 655
(Diminution)/Augmentation des subventions non acquises	1 002	(84)
(Diminution)/Augmentation nette de la provision pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(1 524)	419
ENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	44 603	37 594

(*) Sont exclus de cette variation, les dividendes payables

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

31. Juste valeur des instruments financiers au coût amorti

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leur juste valeur.

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020	31-déc-2019
Juste valeur des obligations	269 600	170 588
Valeur comptable des obligations (annexe 24)	262 726	169 748
Plus-value latente au	6 874	840

32. Informations relatives aux parties liées

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2020	31-déc-2019
(i) Rémunération des cadres dirigeants		
- Salaires et autres avantages à court terme	891	1 033
- Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	106	120
- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	378	441
- Indemnités de départ	61	25
- Allocations d'éducation	30	68
Rémunération totale des cadres dirigeants	1 466	1 687
(ii) Administrateurs - jetons de présence et per diem	131	225

ABRÉVIATIONS

ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCD	Banque de commerce et de développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CRI	Assurance-crédit
CRI/PRI	Polices combinées : Assurance-crédit / Assurance-risque politique
CRI-SO	Assurance-crédit - Single Obligor
CRI-WTO	Assurance-crédit - Whole Turnover
DCA	Accord de crédit de développement
DTS	Droit de tirage spécial
FAPA	Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique
IAS	Normes comptables internationales
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
JVBRN	Juste valeur par le biais du résultat net
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement allemande)
PCA	Pertes de crédit attendues
PRI	Assurance risque politique
R.-U.	Royaume-Uni
S&P	Standard & Poor's
STA	Compte fiduciaire de garantie
STAA	Accord de compte fiduciaire de garantie
VP&TS	Assurance Violence politique, Terrorisme et Sabotage
ZEP-RE	Société de réassurance de la zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

CRÉDITS

Commissaire aux comptes

Deloitte
Waiyaki Way, Muthangari
Boîte postale 40092
Nairobi

Responsable du Contenu

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
Kenya Re Towers, 5ème étage, Off Ragati Road, Upperhill
Boîte postale 10620 G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya
www.ati-aca.org
© 2020

Conception, Réalisation et Impression

The Arts Group Kenya
Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 706 287 510
www.theartsgroupkenya.com

Information médiatique

Courriel : press@ati-aca.org

CONTACTS

Siège

Kenya Re Towers, 5ème étage,
Off Ragati Road, Upperhill
Boîte postale 10620, G.P.O. 00100,
Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 20 272 6999 / 271 9727
Portable : (+254) 722 205 007
Courriel : info@ati-aca.org

Succursale régionale de l'Afrique de l'Ouest

1^{er} étage, Immeuble Mikwabo Bureau 102
28 Piste Amalco, Lot 1151
Quartier Cadjehoun, 12ème Arrondissement
Cotonou, Bénin
Email: benin@ati-aca.org
Tél.: (+229) 62 33 52 52
Portable: (+229) 62 73 52 52
Courriel : benin@ati-aca.org

Côte d'Ivoire

Angle du Blvd de la République et de
l'Avenue Lambin
Immeuble Maison de l'Entreprise, 1^{er}
étage Nord
01 Abidjan – Plateau
Abidjan, Côte d'Ivoire
Portable: (+225) 07 77 57 14 48
Courriel : cotedivoire@ati-aca.org

Tanzanie

Private Sector House, 2ème étage, 1288
Mwaya Road, Msasani Peninsula
Boîte postale 11313
Dar es Salaam, Tanzanie
Tél. : (+255) 22 260 1913 / 1938
Portable : (+255) 754 286 299
Courriel : tanzania@ati-aca.org

Ouganda

Crested Towers, Tall Tower, 3ème étage
Plot 17, Hannington Road
Tél. : (+256) 312/393 908 999
Portable : (+256) 776 966 900/ +256 778 595997
Courriel : uganda@ati-aca.org

Succursale régionale de l'Afrique australe

Citi Building, Stand 4646 Cnr of Nasser/Chikwa
Roads, Addis Ababa Roundabout, Elunda Park,
Rhodespark
Boîte postale 31303
Tél. : (+260) 211 227 745
Portable : (+260) 978 778 545
Courriel : zambia@ati-aca.org



African Trade Insurance Agency
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

www.ati-aca.org